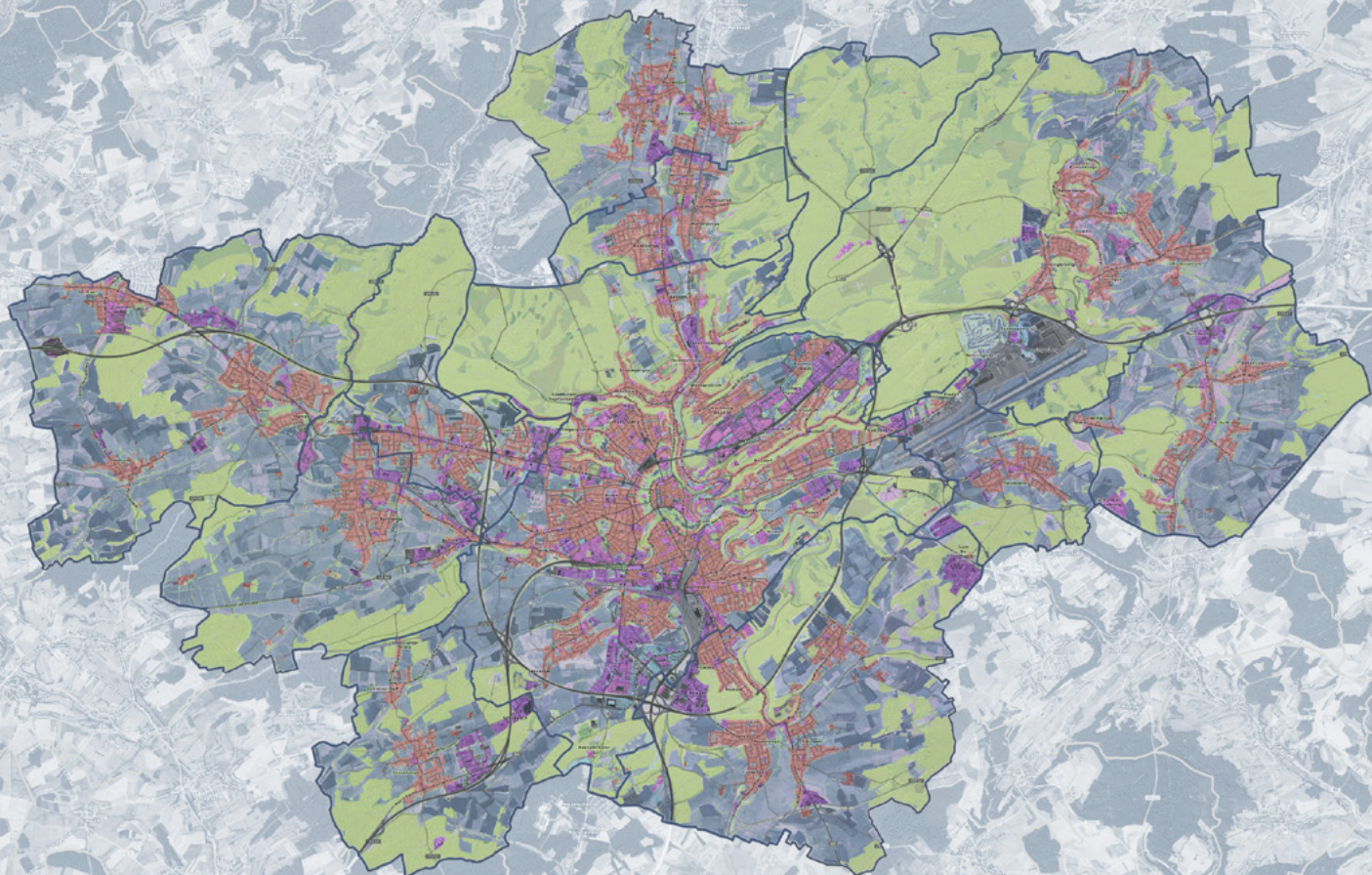




Regionalforum
ZENTRUM



VISION TERRITORIALE AGGLO-CENTRE

PRIORITÉS POUR LA MISE EN ŒUVRE À TRAVERS LE RFZ

Regionalforum Zentrum

c/o Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire
Département de l'aménagement du territoire
4, place de l'Europe
L-1499 Luxembourg
www.rfz.lu - contact@rfz.lu



Accompagnement de processus, rédaction et mise en page :

Zeyen+Baumann sàrl

9, rue de Steinsel
L-7254 Bereldange
T +352 33 02 04
F +352 33 28 86
www.zeyenbaumann.lu



urbanisme
aménagement du territoire
environnement
génie civil
communication

Version 29.02.2024

Sources

- Schémas et cartes : Zeyen + Baumann, 2023
- Fond des cartes : Géoportail.lu
- Images : ©John Oesch - Vision Photography, 2023 (pages 4-5, 12-13, 16-17, 27, 30-31, 40-41, 42-43, 46-47, 48, 52-53, 54) - sauf précisées, les autres images sont libres de droit (Adobe Stock)

SOMMAIRE

Préambule	02
Vers une mobilité active et interconnectée -----	05
Faits et constats du diagnostic de la Vision territoriale	
Priorités pour le Forum régional Centre	
Pistes d'action	
Espaces d'action	
(Re)construire la ville sur elle-même -----	17
Faits et constats du diagnostic de la Vision territoriale	
Priorités pour le Forum régional Centre	
Pistes d'action	
Espaces d'action	
Vers un territoire résilient et durable -----	31
Faits et constats du diagnostic de la vision territoriale	
Priorités pour le Forum régional Centre	
Pistes d'action	
Espaces d'action	
Les projets phares pour l'Agglo-Centre -----	47
Mise en œuvre à travers le RFZ -----	59
Feuille de route	
 Annexe : Liste des acronymes	 63

PRÉAMBULE

Le Programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT) définit une stratégie intégrée des programmations sectorielles ayant des répercussions sur le développement territorial et arrête les orientations, les objectifs politiques ainsi que les mesures du Gouvernement et des communes à prendre afin de garantir le respect de l'intérêt général en assurant à l'ensemble de la population des conditions de vie optimales par une mise en valeur et un développement durable de toutes les parties du territoire national.

La mise en œuvre du PDAT repose sur une concrétisation des objectifs et un déploiement des stratégies générales à différentes échelles territoriales et notamment aussi au sein des trois espaces d'action à dominante urbaine. L'espace d'action « Ensemble urbain du Centre » tel que proposé par le PDAT2023 comprend l'espace de planification actuel de l'Agglo-Centre autour de la Ville de Luxembourg. C'est ainsi qu'entre 2020 et 2022 le DATer a initié l'élaboration d'une vision territoriale pour l'Agglo-Centre en confiant au bureau Luxplan la mission d'élaborer un diagnostic approfondi et de proposer une stratégie de développement territorial prenant en compte les résultats de la consultation citoyenne PDAT de 2018. Le diagnostic territorial à la base de la vision territoriale se basait sur quatre thématiques qui se retrouvent dans les quatre cartes qui composent la vision territoriale et qui sont destinées à préciser et spatialiser les grands objectifs: urbanisme, mobilité, environnement, socio-économique.

L'objectif général de la Vision territoriale de l'Agglo-Centre est de développer la structure urbaine tout en limitant l'empreinte de l'homme sur la nature.

Actuellement, l'urbanisation augmente la pression sur la zone verte ainsi que sur les espaces verts au sein de l'agglomération alors que les zones calmes et les espaces verts de qualité constituent des éléments indispensables pour garantir une qualité de vie à l'être humain. Il est donc nécessaire de créer des espaces multifonctionnels qui permettent de réguler le microclimat urbain, de garder

une certaine biodiversité et d'offrir un lieu de récréation aux multiples usages.

Un élément commun à l'ensemble des défis majeurs identifiés concerne la densification voire l'intensification du territoire urbanisé. Plus qu'une densification, il s'agit ainsi de mettre l'accent sur une régénération du tissu existant dans toute l'agglomération, de reconverter les zones sous-utilisées et de développer davantage la mixité des fonctions. Ce rapprochement des fonctions renforcera inévitablement la concentration des flux de personnes et de marchandises. La densification est ainsi ciblée dans les zones accessibles sans pour autant oublier la dimension humaine par l'intégration d'espaces publics inclusifs, sûrs, de qualité et adaptés aux besoins du quartier afin de compenser la diminution des surfaces privées et de prévoir une place pour la nature.

En 2022, le DATer a poursuivi en collaboration avec les communes concernées les travaux concernant la vision territoriale pour l'Agglo-Centre afin de la préciser et ainsi la rendre opérationnelle. Cette opérationnalisation s'est organisée via la plateforme du Forum régional Centre (*Regionalforum Zentrum*, RFZ) : le 29 septembre 2022, à l'issue de la réunion du Comité de pilotage politique, Claude Turmes, ministre de l'Aménagement du territoire, et les représentants politiques des communes de Bertrange, Hesperange, Leudelange, Mamer, Niederanven, Sandweiler, Schuttrange, Steinsel, Strassen et Walferdange ainsi que de la Ville de Luxembourg ont signé une lettre d'intention pour pérenniser le « Forum régional Centre » comme plateforme d'échanges et de coopération intercommunale, multiniveaux et plurisectorielle.

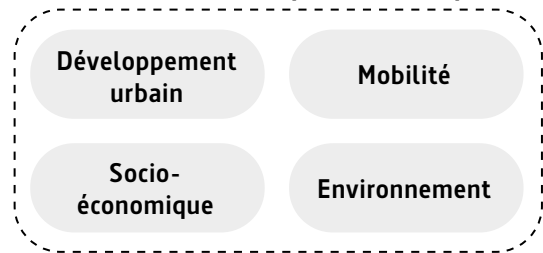
En 2019, le DATer a engagé un processus de réflexion afin de développer un nouveau format de coopération à l'échelle de l'Agglo-Centre. Le Forum régional Centre (www.rfz.lu) – comme successeur des conventions « DICI », « Uelzechtdall » et « AirRegioun » – est censé continuer leurs travaux pour renforcer la coopération et les échanges au niveau de l'Agglo-Centre.

Dans le cadre de l'opérationnalisation de la vision territoriale, une succession de workshops a été organisée via la plateforme RFZ. Ces workshops intercommunaux visaient:

- La synthèse du diagnostic de la Vision territoriale
- L'identification de défis majeurs à relever ainsi que des actions attendues par les différents acteurs
- La détermination de priorités communes pour la région
- La définition de pistes d'actions concrètes au niveau horizontal (communal et intercommunal) et vertical (État-commune/s) à poursuivre dans le cadre du RFZ
- Une proposition de projets « phares » pour la région en lien avec les thématiques du RFZ

Au fil de ces workshops, les communes ont pu s'échanger et ainsi préciser et déterminer le volet opérationnel à travers l'identification de projets phares pouvant permettre de transposer la vision territoriale. La prochaine étape consistera à initier la phase opérationnelle à travers la réalisation de projets pilotes concrets.

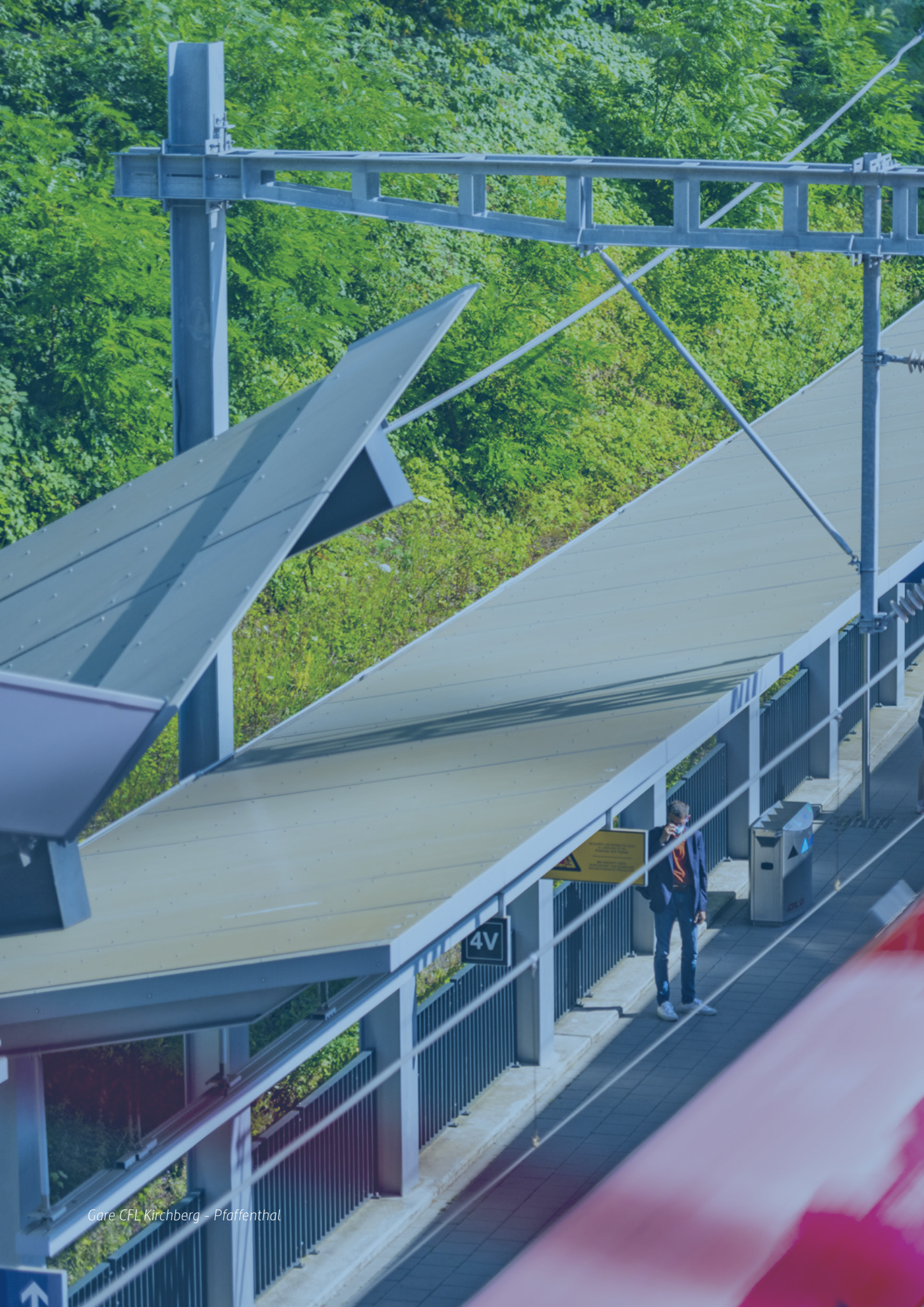
4 thèmes identifiés par la VT Luxplan



3 axes opérationnels



Signature de la lettre d'intention par les communes membres du RFZ et le ministre de l'Aménagement du Territoire le 29 septembre 2022, Source : DATer, 2022



Care CFL Kirchberg - Pfaffenthal

A high-speed train, blurred due to motion, is passing through a station platform. The train is white with red and blue accents. In the foreground, a cyclist wearing a helmet and a white jersey is riding a bicycle. The platform has a metal railing and overhead power lines. The background shows green foliage and a clear sky.

Vers une mobilité active et interconnectée

Une agglomération accessible et sécurisée pour tous



FAITS ET CONSTATS DU DIAGNOSTIC DE LA VISION TERRITORIALE

Le diagnostic territorial réalisé par le bureau Luxplan dans le cadre de l'élaboration de la vision territoriale Agglo-Centre a permis d'identifier les spécificités de cet espace urbain à travers plusieurs thématiques dont la mobilité. Les faits et constats repris par après sont issus de ce diagnostic territorial qui se base sur une analyse croisée et approfondie de différentes sources et notamment différents documents de planification développés à d'autres échelles territoriales afin d'y intégrer les orientations et les objectifs politiques existants.

La voiture a une part prédominante dans l'Agglo-Centre et la majorité des emplois s'y concentrent. Aux heures de pointe, le réseau est saturé en cause d'un important flux de véhicules – à faible taux d'occupation – principalement lié aux déplacements domicile-travail.

Les transports en commun sont bien développés dans l'Agglo-Centre, avec une utilisation gratuite comme dans le reste du pays et une offre variée : Bus, train et tram (futures extensions en cours) permettent aux usagers de répondre à leurs besoins. L'Agglo-Centre jouit également d'un réseau de parkings « P+R » localisés à divers endroits stratégiques. Bien que toutes les communes soient desservies par les transports en commun, des inégalités persistent : le système est axé sur la Ville de Luxembourg entraînant bien souvent un passage obligatoire par celle-ci et donc un manque de connexion radiales et transversales entre les autres communes de la région.

La part modale des modes actifs est en nette progression. D'ailleurs, ces dernières années de nouvelles solutions de mobilité ont été développées à l'instar du service mBox permettant de stationner son vélo gratuitement à proximité de la plupart des gares de l'Agglo-Centre.

Répartition de la part modale

- 49 % de l'ensemble des déplacements au Grand-Duché ont au moins leur origine ou leur destination dans l'Agglo-Centre. (source : PNM 2035)
- 25 % de l'ensemble des déplacements au Grand-Duché ont lieu à l'intérieur de l'Agglo-Centre. (source : PNM 2035)
- L'Agglo-Centre affiche la part modale de la voiture la plus élevée (81%) de tous les secteurs. Selon les analyses de la Ville de Luxembourg, la part modale au sein de la capitale est de 60% (2020).
- 1.144.000 trajets / déplacements par jour ont été calculés selon la Ville de Luxembourg pour la capitale (2020).
- Le taux d'occupation des voitures est proche de 1,2 personnes.

** Sauf si précisées dans le texte, les données reprises dans ce document sont issues du diagnostic territorial de la vision territoriale réalisé par le bureau Luxplan.*



Réseau routier

- La Ville de Luxembourg se situe à la 8ème place du classement des villes dont le réseau routier est le plus embouteillé en Europe, devant Paris. Les embouteillages se situent dans l'Agglomération en général, mais aussi se répercutent sur les communes.
- La répartition du trafic est assez inégale suivant les moments de la journée. Le pic le plus important est celui du matin (heures de pointe).

Politique de stationnement

- Augmentation de 42% du nombre de places de stationnement dans les Park and Ride (P+R) sur le pays entre 2017 et 2023. L'offre nationale est passée de 13.000 à 18.500 places, nouveaux P+R à Mersch et à la Cloche d'Or. (source : MMTP)
- Les P+R situés dans la périphérie sont majoritairement localisés à côté des gares ferroviaires (Capellen, Mamer, Strassen / Bertrange, Leudelange Gare, Walferdange, Heisdorf, ...). Les P+R « Bouillon » et « Howald » font exception.
- Le PNM 2035 prévoit une augmentation conséquente de l'offre des P+R dans la périphérie de la Ville de Luxembourg d'ici jusqu'à 2035. (source : PNM 2035)
- Le stationnement est réglementé dans les centres des différentes communes, avec des fortes différences en matière de réglementation.

Transports en commun

- Le réseau des autobus de la Ville de Luxembourg (AVL), constitue l'épine dorsale des transports en commun, traversant la capitale et s'étendant vers l'agglomération urbaine et au-delà vers les communes limitrophes. Celui-ci comprend aussi bien les liaisons inter-quartier, que les connexions entre l'hypercentre de la Ville et les quartiers, mais permet également de relier la Ville aux communes limitrophes. Le réseau autobus assume au niveau du maillage des transports publics de la ville, une fonction essentielle en termes de desserte locale des pôles d'échange, du tram, des trains ainsi que des P+R, implantés sur le territoire de la capitale.
- Le réseau ferroviaire présente une configuration en forme d'étoile, dont le centre est la gare de Luxembourg.
- Hormis la commune de Niederanven, toutes les autres

portions du territoire de l'Agglo-Centre sont très bien desservies par le train.

- Le tram circule entre Luxexpo et le lycée Bonnevoie. La ligne de tramway de près de 10 kilomètres dessert 17 stations dont 6 pôles d'échange importants : « Luxexpo », « Pfaffenthal -Kirchberg », « Stäreplaz / Étoile », « Hamilius », « Gare Centrale » et « Lycée Bouneweg ». Différentes nouvelles lignes de tram sont prévues d'ici jusqu'à 2035. (source : PNM 2035)
- Gratuité des transports publics au Luxembourg depuis 2020.
- Récente évolution dans la digitalisation de la mobilité, qui reste à développer et améliorer.

Mobilité active

- La mobilité dans l'Agglo-Centre est fortement orientée vers la Ville de Luxembourg, avec une prédominance des déplacements d'une distance comprise entre 1 et 5 km (24 %), voire 5 et 15 km (35 %), tous modes actifs confondus.
- Selon les analyses de la Ville de Luxembourg pour 2020, le trafic intérieur au sein de la capitale comprend une part de 40% pour la mobilité douce, pourtant la part modale du vélo dans l'ensemble de l'Agglo-Centre ne dépasse pas les 2 %. La part des déplacements inférieurs à 1 km (9%) et la part modale de la marche à pied (5 %) sont les plus faibles de tous les secteurs. Cette tendance est caractéristique des communes où les emplois situés sur le territoire de la commune ne sont pas occupés par les résidents de la commune.
- Dans de nombreuses routes à flux véhiculaires importants, l'itinéraire cyclable est situé sur la route et non en site propre.
- Les services pour les déplacements actifs ont été développés, comme p.ex. le service mBox qui permet de stationner son vélo gratuitement à proximité de la plupart des gares de l'Agglo-Centre.
- L'évolution du trafic cyclable est estimée à 64 % entre 2010 et 2016 aux endroits de comptage concernés : Viaduc, Bd Roosevelt, Place de la Gare, Av. Marie-Thérèse, Route d'Esch, Av. du X Septembre, Rue Godchaux (PC1), (selon les comptages opérés par la Ville de Luxembourg).
- L'accessibilité et la circulation des PMR varient à travers la région.

A vertical photograph on the left side of the page shows a cyclist in a white jersey and black shorts standing on a train platform. The cyclist is looking towards the camera. In the foreground, a high-speed train is blurred, moving from the bottom left towards the top right. The background shows a modern train station with a white roof and metal railings. The overall scene is brightly lit, suggesting a sunny day.

PRIORITÉS POUR LE FORUM RÉGIONAL CENTRE

Les membres du Forum régional Centre se sont fixés comme objectif global de tendre vers une mobilité active et interconnectée. Pour y parvenir, ils souhaitent développer de nouvelles stratégies à déployer d'ici l'horizon 2050 permettant entre autres d'absorber la croissance à venir. L'objectif est plus globalement de sécuriser les déplacements en mobilité active et donc d'apaiser et de sécuriser la voirie à des endroits stratégiques.

Concernant la mobilité urbaine, l'un des objectifs est de réduire les flux routiers et notamment ceux aux heures de pointe, et donc de concentrer les personnes (résidents, travailleurs luxembourgeois et frontaliers, usagers) et l'emploi aux mêmes endroits. Bien qu'il s'agisse d'un sujet urbanistique, les conséquences seront importantes pour la mobilité de manière globale. Il est également souhaité de déployer des solutions de mobilité partagées et innovantes (Vél'oh, Carsharing, véhicules autonomes, etc.) mais aussi de développer davantage de nouvelles solutions (Mobility-as-a-service, last-mile, e-mobility) dans toute l'Agglo-Centre.

Concernant les transports en commun et leur maillage, l'objectif est de rendre opérationnel les nouveaux pôles d'échange et de veiller à un développement urbain approprié autour de ces pôles, des gares et des P+R pour favoriser leur attractivité. Il est également souhaité de poursuivre le développement des différents réseaux de transport et leur interconnexion (p.ex. : train-tram) afin de rendre le réseau encore plus efficace et ainsi susciter leur utilisation.

Concernant la mobilité plus globale, l'ambition est de connecter l'agglomération au réseau ferroviaire à grande vitesse européen (vers Strasbourg, Cologne, Coblence et Bruxelles).

Finalement, le but est de convaincre les usagers et habitants de changer leur mode de déplacement en leur proposant une offre complète et des infrastructures performantes.



Répartition de la part modale

- Concentrer les personnes (résidents, travailleurs luxembourgeois et frontaliers, usagers) et l'emploi afin de réduire les flux routiers surtout aux heures de pointe.
- Favoriser les solutions de mobilité partagées (Veloh, Carsharing, co-voiturage, véhicules autonomes, ...).
- Déployer de nouvelles stratégies pour l'horizon 2050 absorbant la croissance attendue.

Réseau routier

- Recourir de plus en plus à des zones 30km/h ou des zones de rencontre, respectivement réduire la vitesse à l'intérieur de l'agglomération (zone 30km/h comme norme de fonctionnement avec des exceptions possibles à 50km/h).
- Apaiser les quartiers résidentiels.

Politique de stationnement

- Promouvoir une stratégie intercommunale de la tarification, de la planification et de la gestion du stationnement.

Transports en commun

- Améliorer et renforcer le réseau AVL : liaisons entre les quartiers (liaisons tangentielles), liaisons entre les quartiers et les hypercentres (liaisons nodiales), liaisons vers le Tram et les P+R et liaisons avec communes voisines.
- Poursuivre le développement des différents réseaux de transport, leur interconnexion (p.ex. : train-tram).
- Optimiser le transport de marchandises et le transport de passagers.
- Connecter l'agglomération au réseau ferroviaire à grande vitesse européen (vers, Strasbourg, Cologne et Coblenze).
- Convaincre les usagers et habitants à changer leurs habitudes par une bonne offre d'infrastructures bénéfiques aux modes de transports alternatifs à la voiture individuelle.
- Rendre opérationnel les nouveaux pôles d'échange et veiller à un développement urbain approprié autour des pôles d'échange.

Mobilité active

- Développer la mobilité active et les nouvelles solutions de mobilité (Mobility-as-a-service, last-mile, e-mobility).
- Développer le réseau cyclable national et communal.
- Améliorer la cyclabilité du réseau routier en insérant de manière systématique des infrastructures pour cyclistes lors du réaménagement de routes existantes dans la mesure du possible.
- Assurer une signalisation continue et homogène du réseau cyclable.
- Aménager des trottoirs continus et sûrs (p.ex. trottoirs traversants).

A vertical photograph on the left side of the page shows a cyclist in a white jersey and black shorts standing on a platform next to a red train. The cyclist is looking towards the train. The platform has a metal railing and overhead power lines. The background shows green foliage.

PISTES D'ACTION

Pour atteindre les objectifs fixés dans la vision territoriale et réussir la transition vers une mobilité active et interconnectée, trois pistes d'actions globales ont été développées par les communes participantes au processus d'opérationnalisation de la vision territoriale.

- **Se concerter pour un développement urbanistique cohérent et intégré autour des pôles d'échange, des gares et des P+R**
- **Se concerter pour harmoniser le réseau piétonnier et cyclable**
- **Se concerter pour un développement urbain cohérent avec le déploiement de réseaux de transports en commun**

Pour chacune de ces pistes d'actions des actions à mener individuellement ou de manière commune par les parties prenantes ont été identifiées. En effet, vu le rôle important de chacun des acteurs dans l'atteinte des objectifs, les communes et l'État se sont accordés pour mener parallèlement des actions à leur échelle d'action territoriale de manière individuelle mais aussi de mener des actions communes dans le cadre du Forum régional Centre.

Se concerter pour un développement urbanistique cohérent et intégré autour des pôles d'échange, des gares et des P+R

Les communes souhaitent mener un processus de concertation à l'échelle de la région et avec l'Etat pour développer de manière cohérente et intégrée les espaces autour des pôles d'échange, des gares et des P+R. L'objectif est d'avoir une vue plus globale sur l'intégration des pôles d'échanges et des gares dans les stratégies de développement urbain.

Compétences étatiques

- Planifier et construire les infrastructures liées aux pôles d'échange (MMTP, PCH).
- Promouvoir des processus de planification intégrés (DATer).
- Saisir la plateforme du RFZ pour se concerter avec les communes.

Compétences communales

- Planifier et réaliser un développement urbain approprié autour des pôles d'échange.
- Développer les connexions locales nécessaires, notamment pour optimiser l'accès via les modes actifs aux pôles d'échange et gares.
- Mettre en place des mesures d'apaisement du trafic.
- Mettre l'accent sur les quartiers en mutation.

Dans le cadre du RFZ, les partenaires s'engagent à :

- Mener une concertation au niveau régional et avec l'Etat pour le développement urbanistique autour du réseau de pôles d'échange, des gares et des P+R.
- Identifier des zones / espaces pour le développement urbain le long des axes de tram et autour des pôles d'échange, des gares et des P+R.

Se concerter pour harmoniser le réseau piétonnier et cyclable

Les communes souhaitent se concerter pour harmoniser le réseau piétonnier et cyclable à l'échelle de l'Agglo-Centre.

Compétences étatiques

- Planifier et aménager le réseau des pistes cyclables nationales (MMTP, PCH).
- Faciliter l'aménagement d'un réseau cohérent (autorisations, réglementation, aides financières, conseil) (MMTP).
- Promouvoir la Cellule mobilité douce (MMTP).
- Communiquer sur le réseau piétonnier et cyclable.

Compétences communales

- Transposer les prescriptions du règlement-type élaboré par le groupe de travail.
- Planifier et aménager le réseau pour la mobilité active au niveau communal.
- Mettre en œuvre un développement urbain et un aménagement paysager favorable à la mobilité active.
- Garantir les infrastructures connexes au réseau (stationnement dans l'espace public et les bâtiments communaux, réglementation pour les projets privés).

Dans le cadre du RFZ, les partenaires s'engagent à :

- Réaliser une journée thématique « mobilité active ».
- Élaborer un règlement-type pour les locaux vélo.
- Mettre en œuvre un réseau cyclable régional en optimisant les liens entre les réseaux communaux et national.

Une journée thématique « mobilité active » a été organisée par le RFZ en avril 2021 et depuis les communes ont élaboré un article type RBVS pour l'aménagement des locaux vélos dans les résidences. Les communes aimeraient poursuivre ce processus de concertation en vue d'harmoniser le réseau piétonnier et cyclable.



Avenue John F. Kennedy, Kirchberg

Se concerter pour un développement urbain cohérent avec le déploiement de réseaux de transports en commun

Les communes souhaitent se concerter afin de prévoir un développement urbain cohérent avec le déploiement de réseaux de transports en commun.

Compétences étatiques

- Planifier des liaisons de transport en commun transversales (MMTP).
- Déployer le réseau des lignes de tram (MMTP).
- Développer des couloirs réservés au TC (MMTP).
- Saisir la plateforme du RFZ notamment pour la planification des projets PST repris par le PNM 2035 (clarifier les emprises et gabarits), le cas échéant en zones PSL.

Compétences communales

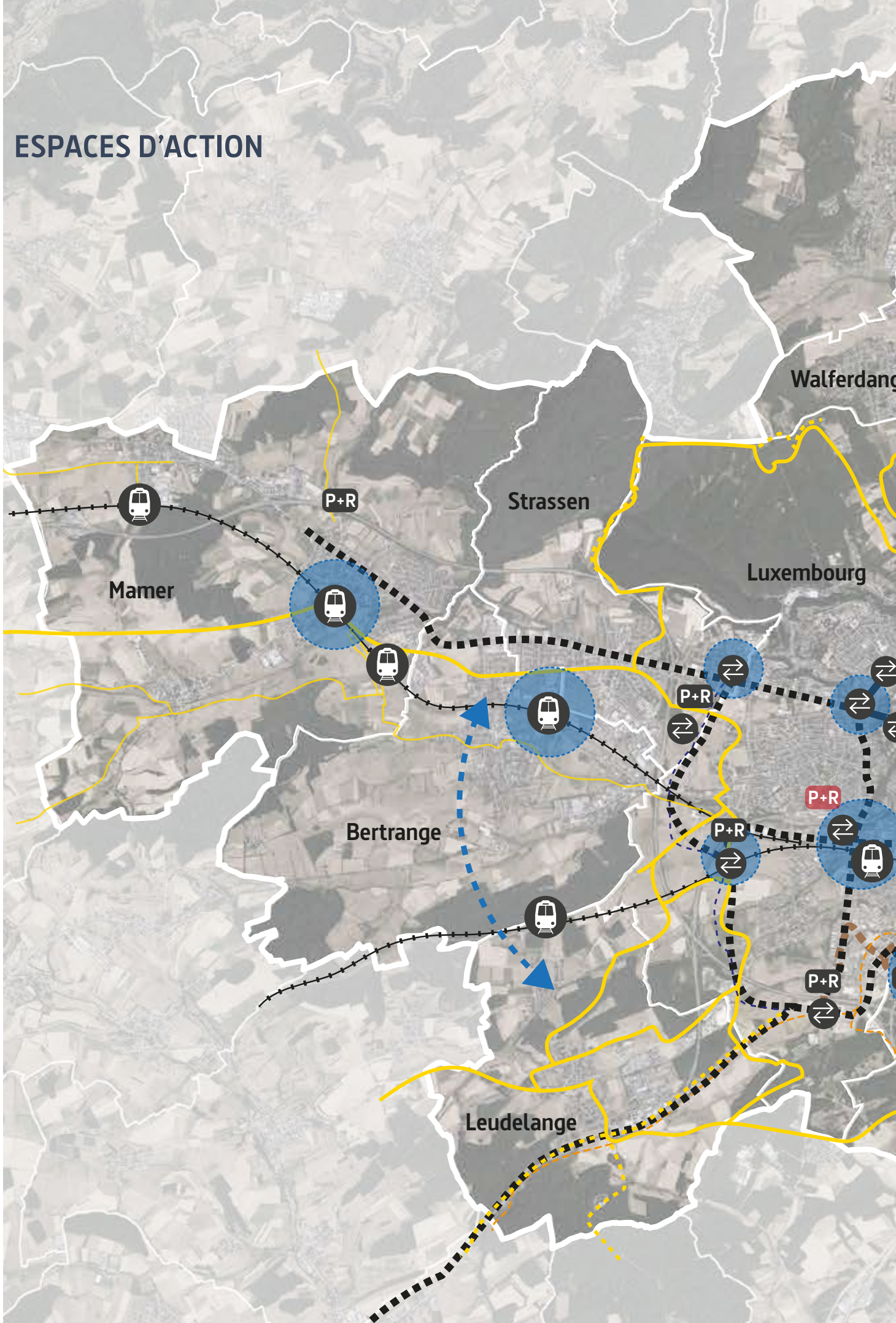
- Réaliser des aménagements et infrastructures propices à l'utilisation des transports en commun.
- Concentrer le développement urbain sur les zones à bonne qualité de desserte.
- Mobiliser le potentiel foncier et promouvoir la restructuration des zones situées le long des axes.
- Réserver des couloirs pour le réseau de TC.
- Se concerter et étendre le réseau des lignes AVL.
- Garantir la qualité urbanistique ainsi que des densités et fonctions appropriées le long des projets d'infrastructures, respectivement autour des arrêts.

Dans le cadre du RFZ, les partenaires s'engagent à :

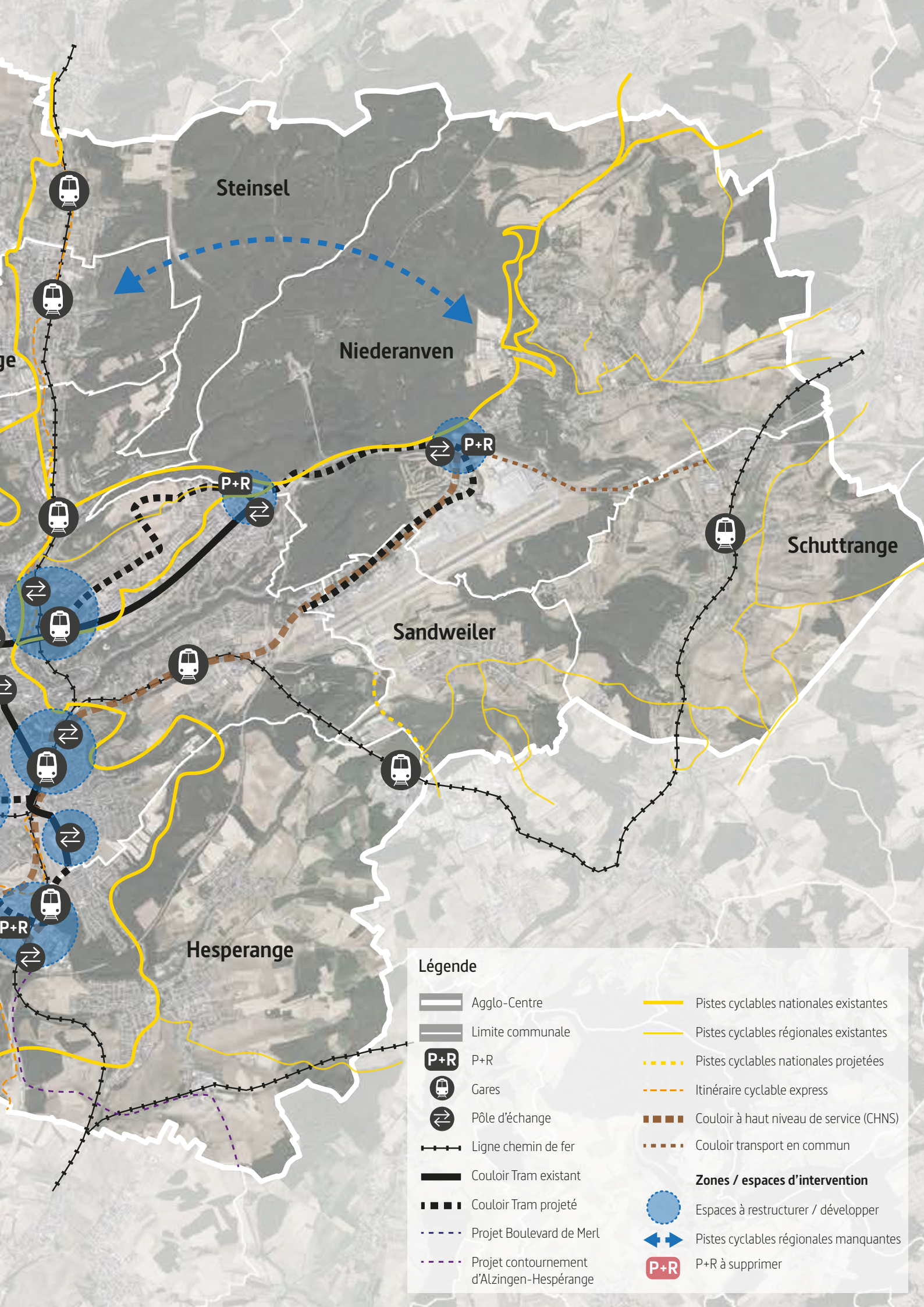
- Identifier des zones / espaces pour le développement urbain le long des axes de tram et autour des pôles d'échange, des gares et des P+R (projet de densification).
- Garantir un traitement urbanistique et paysager des nouveaux boulevards.
- Garantir une qualité urbanistique et paysagère des axes/ espace urbains.



ESPACES D'ACTION



0 500 1000 2000 m



Steinsel


Niederanven

Schuttrange

Sandweiler

Hesperange

Légende

-  Agglo-Centre
-  Limite communale
-  P+R
-  Gares
-  Pôle d'échange
-  Ligne chemin de fer
-  Couloir Tram existant
-  Couloir Tram projeté
-  Projet Boulevard de Merl
-  Projet contournement d'Alzingen-Hespérange
-  Pistes cyclables nationales existantes
-  Pistes cyclables régionales existantes
-  Pistes cyclables nationales projetées
-  Itinéraire cyclable express
-  Couloir à haut niveau de service (CHNS)
-  Couloir transport en commun
- Zones / espaces d'intervention**
-  Espaces à restructurer / développer
-  Pistes cyclables régionales manquantes
-  P+R à supprimer



Chantier au quartier de Kirchberg



(Re)construire la ville sur elle-même

Une agglomération durablement restructurée



FAITS ET CONSTATS DU DIAGNOSTIC DE LA VISION TERRITORIALE

Le diagnostic territorial réalisé par le bureau Luxplan dans le cadre de l'élaboration de la vision territoriale Agglo-Centre a permis d'identifier les spécificités de cet espace urbain à travers plusieurs thématiques dont le développement urbain. Les faits et constats repris par après sont issus de ce diagnostic territorial qui se base sur une analyse croisée et approfondie de différentes sources et notamment différents documents de planifications développés à d'autres échelles territoriales afin d'y intégrer les orientations et les objectifs politiques existants.

La Ville de Luxembourg qui regroupe de nombreuses fonctions et concentre des équipements majeurs est le principal moteur économique du pays. L'économie luxembourgeoise est prospère, mais la mixité n'est pas nécessairement équilibrée sur l'ensemble du territoire. L'Agglo-Centre dans son ensemble concentre un grand nombre d'emplois et d'habitants qui est due à une croissance exponentielle ces dernières années. D'ailleurs, ces dernières années la croissance des emplois est plus importante que celle de la population. Cette croissance continue des emplois, entraîne une hyper-concentration des personnes sur le territoire de l'Agglo-Centre pendant les heures de travail qui a pour conséquence une saturation des réseaux et une augmentation des prix de l'immobilier.

L'Agglo-Centre se caractérise par une continuité urbaine autour de la Ville de Luxembourg marquée par le phénomène de conurbation urbaine et d'étalement urbain. La consommation foncière y est très importante, les principales réserves foncières se situent en périphérie. La spéculation foncière impacte le développement de la région puisqu'elle favorise la non-mobilisation des biens et des terrains. L'inéquation entre l'offre et la demande (notamment pour la taille des logements et le prix) favorise l'exclusion sociale d'une partie grandissante de la population.

L'agglomération urbaine

- L'Agglo-Centre présente une structure spécifique : un noyau où le bâti est le plus dense dans le prolongement de la Ville de Luxembourg, des excroissances plus ou moins linéaires dans six directions selon les axes de communication routières.
- Des localités plus petites se situent en périphérie et ne sont pas physiquement reliées aux autres localités (Holzem, Itzig ou Ernster).

** Sauf si précisées dans le texte, les données reprises dans ce document sont issues du diagnostic territorial de la vision territoriale réalisé par le bureau Luxplan.*

Vision territoriale Agglo-Centre : priorités pour la mise en œuvre à travers le RFZ



La consommation foncière

- Développement de l'attractivité de l'agglomération et forte croissance démographique durant ces 10 dernières années.
- Entre 2007 et 2018, l'artificialisation du sol luxembourgeois a été en moyenne de 0,46 ha/jour (*source : PDAT*).
- La totalité des réserves foncières estimée pour l'Agglo-Centre est d'environ 1.250 ha.

Polarités

- La Ville de Luxembourg héberge des institutions nationales et européennes, des équipements et infrastructures importants (p.ex. : hôpitaux, palais des expositions, centres commerciaux, bibliothèques, musées) et les sièges sociaux de nombreuses entreprises,...
- Développement autour de l'aéroport.

Densités

- La densité d'activité humaine est de 70 (habitants+emplois)/ha, soit 148m²/personne (103/ha pour la Ville de Luxembourg, soit 97m²/personne).
- La Ville de Luxembourg est la commune la plus dense, Steinsel et Niederanven sont les communes les moins denses.

Logement

- L'offre de logements abordables est inférieure à la demande en logements.
- Une flambée des prix de l'immobilier (achat et location) -/+ 100.000 euros l'are / + 7.000 euros le m².
- 7 zones d'habitation prioritaires (ZPH) dans le PDS Logement.
- Augmentation de 1 800 logements/an pour l'Agglo-Centre entre 2015 et 2019 (estimation).
- Projection des besoins en logements pour l'Agglo-Centre: entre 1.750 et 2.400 logements (*source : STATEC*). Le nombre de personnes est fort décroissant depuis 40 ans dû au changement démographique et au mouvement migratoire (2/3 des ménages sont des ménages d'une à deux personnes), ce qui entraîne des répercussions importantes sur la taille des ménages par personne.

Population

- 192.669 habitants dans les 10 communes (janvier 2020) – 30,8 % de la population totale du pays (*source : STATEC*).
- Croissance de 10 % en 5 ans, 2,21% par an (dû au solde migratoire car situation économique du pays très favorable) – idem niveau national (2,24 % par an).
- Densité de population est de 852,90 hab/km².
- Population du pays en 2035 et 2050 sera de 826.700 et 1.026.200 habitants respectivement. L'Agglo-Centre devrait absorber 36,4% de la croissance démographique (*source: PDAT*).
- Population vieillissante.

Economie et emplois

- En 2017, 13.000 entreprises situées dans l'Agglo-Centre (44 % des entreprises du pays).
- En 2017, 225.000 emplois situés dans l'Agglo-Centre (50,8 % des emplois du pays).
- Entre 2015 et 2017, une croissance de 2,5% par an.
- En 2017, 45 % des emplois ont été occupés par des frontaliers.
- Les emplois sont répartis entre des zones mixtes urbaines (Kirchberg, Ville-haute, Ban de Gasperich, Hollerich), des zones d'activités économiques (Steinsel, Hamm, Kalchesbréck, Capellen, cloche d'or, environs de Helfent...) et des zones mixtes villageoises (Niederanven, Leudelange, Bertrange, Holzem, Itzig, Steinsel), mais la majorité des emplois se concentre au Kirchberg (institutions européennes, administrations étatiques, infrastructures d'envergure nationale, banques et grandes surfaces commerciales).
- Le nombre d'emplois est supérieur au nombre d'actifs dans chaque commune, sauf à Walferdange.
- 86 ha prévus dans le PDS ZAE.
- Projections du nombre d'emplois en 2035/2050 : Entre 275.051 et 342.753 emplois / 343.878 et 533.998 emplois.
- La Ville de Luxembourg comme CDA d'importance européenne.
- Très bon résultat à l'indice synthétique d'équipements établi par le Liser (2017) - hors Steinsel, Mamer et Leudelange.



PRIORITÉS POUR LE FORUM RÉGIONAL CENTRE

Les membres du Forum régional Centre se sont fixés comme objectif global de (re)construire la ville sur elle-même respectivement de limiter l'extension urbaine et la consommation de sol et de restructurer le territoire dans une optique de développement durable. Pour y parvenir, ils souhaitent développer de nouvelles stratégies à déployer permettant entre autres de préserver des réserves foncières disponibles à l'horizon 2035-2050.

Les communes ont pour objectif d'élaborer conjointement une planification spécifique des espaces libres, en friche ou identifiés comme zone à restructurer (p.ex. : quartier Stade, gare de triage, zones d'activités à restructurer...). L'objectif est de réussir à absorber une partie de la croissance démographique (36.4 %) et économique (35 %) prévues sur l'Agglo-Centre entre 2035 et 2050 (*source : PDAT*) sans aggraver le ratio entre le nombre d'actifs et le nombre d'emplois, puisque la répartition de l'emploi constitue un enjeu de taille par rapport à la structure territoriale dans l'Agglo-Centre. Les communes souhaitent ainsi promouvoir la mixité de fonctions afin de limiter les déplacements par un rapprochement de l'emploi, des commerces et des logements.

La promotion de la mixité fonctionnelle vise notamment le développement de pôles principaux mais aussi de pôles secondaires dans les zones facilement accessibles, par l'intégration des espaces multimodaux dans l'agglomération, la restructuration des zones d'activités économiques et la création de nouvelles centralités, le renouvellement des espaces publics par l'intégration de la dimension verte et humaine et l'accentuation de la mixité des fonctions dans les pôles de développement existants.

Concernant le logement, l'objectif est de le rendre accessible pour tous en permettant le développement de nouvelles formes de logement (fixation de critères de qualité commun à l'Agglo-Centre) et en garantissant le développement et la bonne gestion du logement abordable.

Les communes ont également pour objectif de développer la nature en ville dans les espaces libres par la restructuration de certaines parties du territoire (abords de l'aéroport, Hamm, Bereldange ...) et prévoir des aménagements durables, de qualité, multifonctionnels et inclusifs.



L'agglomération urbaine

- Prévoir des aménagements durables, de qualité, multifonctionnels et inclusifs.
- Fixer des critères de qualité partagés pour toutes les communes.

La consommation foncière

- Limiter l'extension urbaine et la consommation de sol.
- Préserver des réserves foncières disponibles à l'horizon 2035-2050.

Polarités

- Promouvoir la mixité des fonctions.
- Restructurer dans une optique de développement durable.
- Développer des pôles principaux et secondaires: renouvellement des espaces publics par l'intégration de la dimension verte et humaine, l'intégration des espaces multimodaux dans l'agglomération.
- Accentuer la mixité des fonctions dans les pôles de développement et les zones accessibles.
- Créer d'autres centres aux endroits appropriés, notamment à proximité des pôles d'échanges.

Densités

- Elaborer une planification spécifique des espaces libres, en friche ou identifiés comme zone à restructurer (p.ex. : usines de Dommeldange, quartier Stade, gare de triage, ...)
- Développer la nature en ville dans les espaces libres par la restructuration de certaines parties du territoire.

Population

- Absorber une partie de la croissance démographique (36.4 %) et économique (35 %) sur l'Agglo-Centre (entre 2035 et 2050) (source : PDAT).

Economie et emplois

- Ne pas aggraver le ratio nombre d'actifs et nombre d'emplois, la répartition de l'emploi constitue un enjeu de taille par rapport à la structure territoriale dans la Région Centre.
- Limiter les déplacements par un rapprochement de l'emploi, des commerces et des logements.
- Restructurer des zones d'activités économiques.
- Pour les extensions des ZAE, prévoir un phasage approprié et un concept de mobilité desservant ces zones majoritairement axé sur les transports en commun.

Logements

- Développer de nouvelles formes/types de logement (mobiles) répondant aux besoins sociaux (p.ex.: en référence à la taille des ménages) et financiers.
- Transformer des logements existants, p.ex. via des logements intégrés ou l'approche BIMBY pour les grandes maisons existantes sur de grandes parcelles occupées par des personnes seules.
- Garantir le développement du logement abordable.
- Faciliter la mobilité résidentielle.
- Gérer la planification et la gestion des logements abordables. Structure à mettre en place.
- Promouvoir la construction économe en énergie selon les principes de l'économie circulaire.



PISTES D'ACTION

Pour atteindre les objectifs fixés dans la vision territoriale et réussir la (re) construction de la ville sur elle-même, quatre pistes d'actions globales ont été développées par les communes participantes au processus d'opérationnalisation de la vision territoriale.

- **Se concerter et se coordonner pour assurer un aménagement et un développement urbain intégré de haute qualité**
- **Coopérer pour améliorer l'offre de logements abordables**
- **Coopérer pour le développement de l'offre de proximité et renforcement de la mixité fonctionnelle**
- **Se concerter pour la planification de l'agglomération**
- **Se concerter pour une politique sociale pour l'agglomération**

Pour chacune de ces pistes d'actions, des actions à mener individuellement ou de manière commune par les parties prenantes ont été identifiées. En effet, vu le rôle important de chacun des acteurs dans l'atteinte des objectifs, les communes et l'Etat se sont accordés pour mener parallèlement des actions à leur échelle d'action territoriale de manière individuelle mais aussi de mener des actions communes dans le cadre du Forum régional Centre.

Se concerter et se coordonner pour assurer un aménagement et un développement urbain intégré de haute qualité

Les communes souhaitent mener un processus de concertation et de coordination à l'échelle de la région pour assurer un aménagement et un développement urbain intégré de haute qualité.

Compétences étatiques

- Encadrer le développement régional et communal via les instruments d'aménagement du territoire (DATer).
- Faciliter la mise en œuvre des projets à envergure régionale (DATer, CFUE, DLog).
- Développer la législation ACDU, élaborer et tester des Instruments (MAINT).

Compétences communales

- Garantir un haut niveau de qualité d'aménités urbaines.
- Permettre une densification appropriée du tissu existant.
- Garantir une haute qualité urbanistique et architecturale.
- Mettre en œuvre des recommandations discutées dans le cadre du RFZ.
- Mettre en place une stratégie pour l'application des instruments étatiques.

Dans le cadre du RFZ, les partenaires s'engagent à :

- Organiser un processus participatif autour de la thématique de la densification (besoins, mise en œuvre, qualité résidentielle, abus, salubrité, quid du contrôle, inspiration, quartier en mutation).
- Fixer des critères de qualité (guide-charte) pour l'élaboration des PAP NQ, le tissu existant, les quartiers en mutation et les espaces récréatifs.

Coopérer pour améliorer l'offre de logements abordables

Les communes souhaitent coopérer pour améliorer l'offre de logements abordables sur le territoire de l'Agglo-Centre.

Compétences étatiques

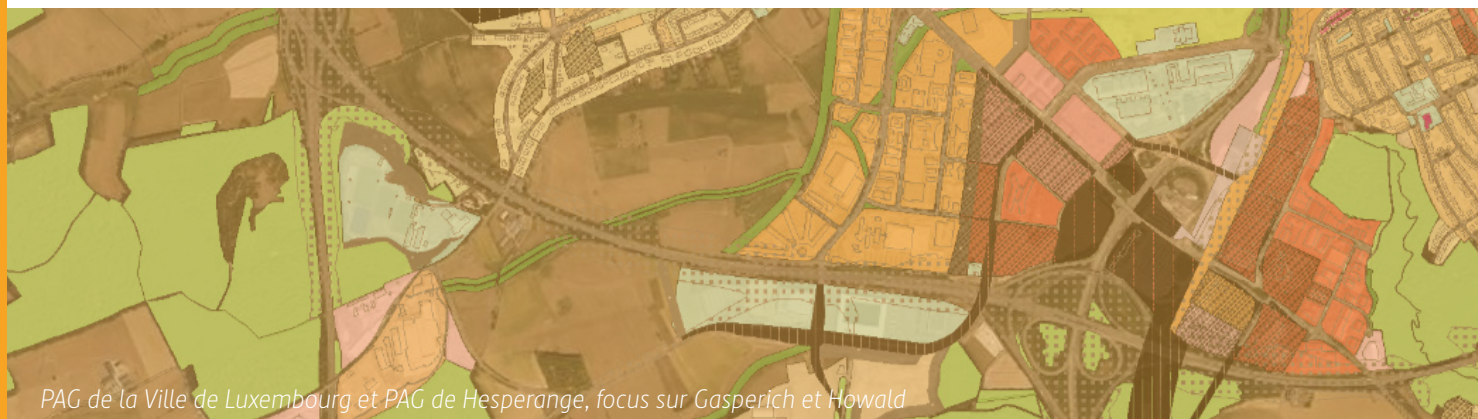
- Encourager le développement du logement abordable (Pacte Logement 2.0) et des nouvelles formes/types de logement (DLog).
- Poursuivre la mise en œuvre d'une politique de logement cohérente (réglementation, aide financière) (DLog).
- Continuer et actualiser Raum+ (DATer).
- Elaborer des instruments pour permettre une utilisation temporaire des terrains libres.
- Mise en place d'un fonds de compensation alimenté par les plus-values générées par le changement d'affectation des parcelles (PDAT).
- Elaborer et tester les instruments/législations ACDU (MAINT).
- Promouvoir le monitoring et l'adaptation de la législation.

Compétences communales

- Construire et gérer les logements abordables.
- Inciter des nouvelles formes de logement (y inclus via les textes réglementaires).
- Inciter/développer des projets (y inclus via le remboursement)
- Mettre en œuvre le Pacte Logement 2.0.

Dans le cadre du RFZ, les partenaires s'engagent à :

- Faciliter l'échange des conseillers logement au niveau régional
- Mener une réflexion autour d'une structure régionale pour construire et gérer le logement abordable (aspects financiers, encadrement social).
- Réaliser des projets plus ponctuels (densification et requalification).
- Échanger les expériences concernant la mise en œuvre du Pacte Logement 2.0 (p.ex. conseiller logement).



PAG de la Ville de Luxembourg et PAG de Hesperange, focus sur Gasperich et Howald

Coopérer pour le développement de l'offre de proximité et renforcement de la mixité fonctionnelle

Les communes souhaitent également coopérer pour le développement de l'offre de proximité et le renforcement de la mixité fonctionnelle.

Compétences étatiques

- Mettre en place des instruments incitatifs pour encourager le développement du commerce et des services de proximité (réglementation, aides financières, facilitation) (MECO-Classes moyennes, MAINT, CFUE).
- Financer et accompagner les initiatives régionales.

Compétences communales

- Favoriser la mixité fonctionnelle dans les secteurs appropriés.
- Inciter le développement de commerces et de services de proximité en vue de créer des centralités.
- Restructurer les sites monofonctionnels et sous utilisés.
- Mettre en valeur l'espace public.

Dans le cadre du RFZ, les partenaires s'engagent à :

- Mener une réflexion autour d'une structure régionale pour gérer, programmer et développer le patrimoine des locaux commerciaux à long-terme.
- Se concerter sur des modèles de structure (comparer les processus, types, ...).
- Identifier les fonctions nécessaires à la l'Agglo-Centre puis trouver les espaces propices à leur développement.



Source : geoportail.lu

Se concerter pour la planification de l'agglomération

Les communes souhaitent se concerter sur la planification globale de l'agglomération dans l'objectif de proposer un développement cohérent.

Compétences étatiques

- Promouvoir et faciliter la restructuration des espaces libres d'envergure (espaces délaissés, friches, ...) (DATer, CFUE).
- Coordonner des projets étatiques (p.ex. mesures compensatoires du pool) avec les mesures au niveau régional.

Compétences communales

- Développer des espaces verts multifonctionnels (récréatif, biodiversité, production ...).
- Structurer l'espace urbain de l'agglomération.
- Saisir la plateforme du RFZ pour se concerter sur l'aménagement communal.

Dans le cadre du RFZ, les partenaires s'engagent à :

- Identifier les sites à restructurer et proposer des pistes de développement des espaces libres (espaces délaissés, friches, ...) et tester l'instrument BiBe.
- Définir des espaces fonctionnels (pas forcément pour toutes les communes).
- Identifier les projets à impact communal.



Quartier de Hollerich

Se concerter pour une politique sociale pour l'agglomération

Les communes souhaitent mener un processus de concertation afin d'élaborer une politique sociale pour l'agglomération.

Compétences étatiques

- Saisir la plateforme du RFZ pour se concerter avec les communes.
- Faciliter la mise en oeuvre de projets à envergure régionale.
- Financer et accompagner les initiatives régionales.

Compétences communales

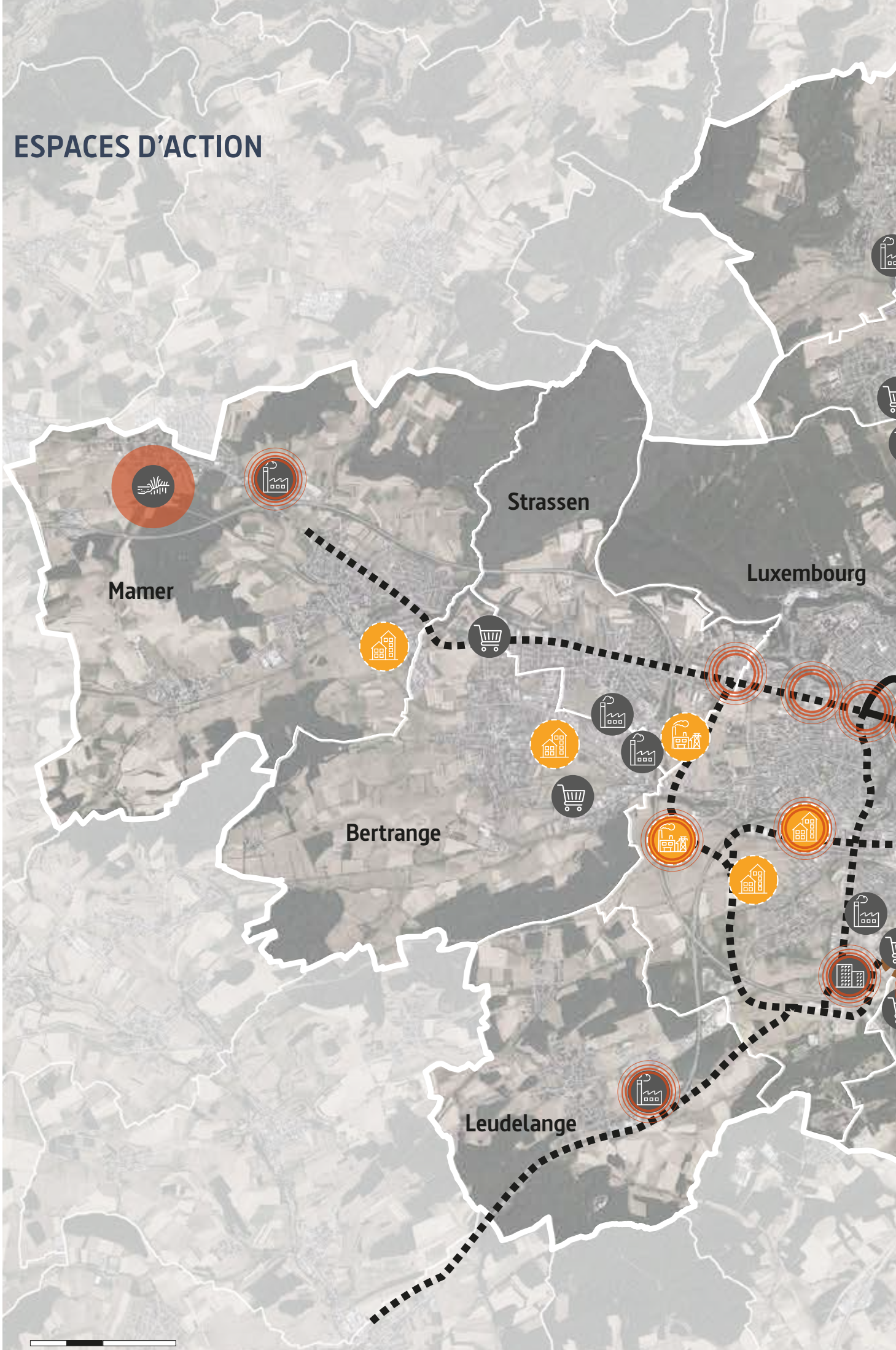
- Mettre en oeuvre les recommandations discutées dans le cadre du RFZ.
- Modifier le cas échéant la réglementation communale.
- Saisir la plateforme du RFZ pour se concerter sur les politiques sociales.

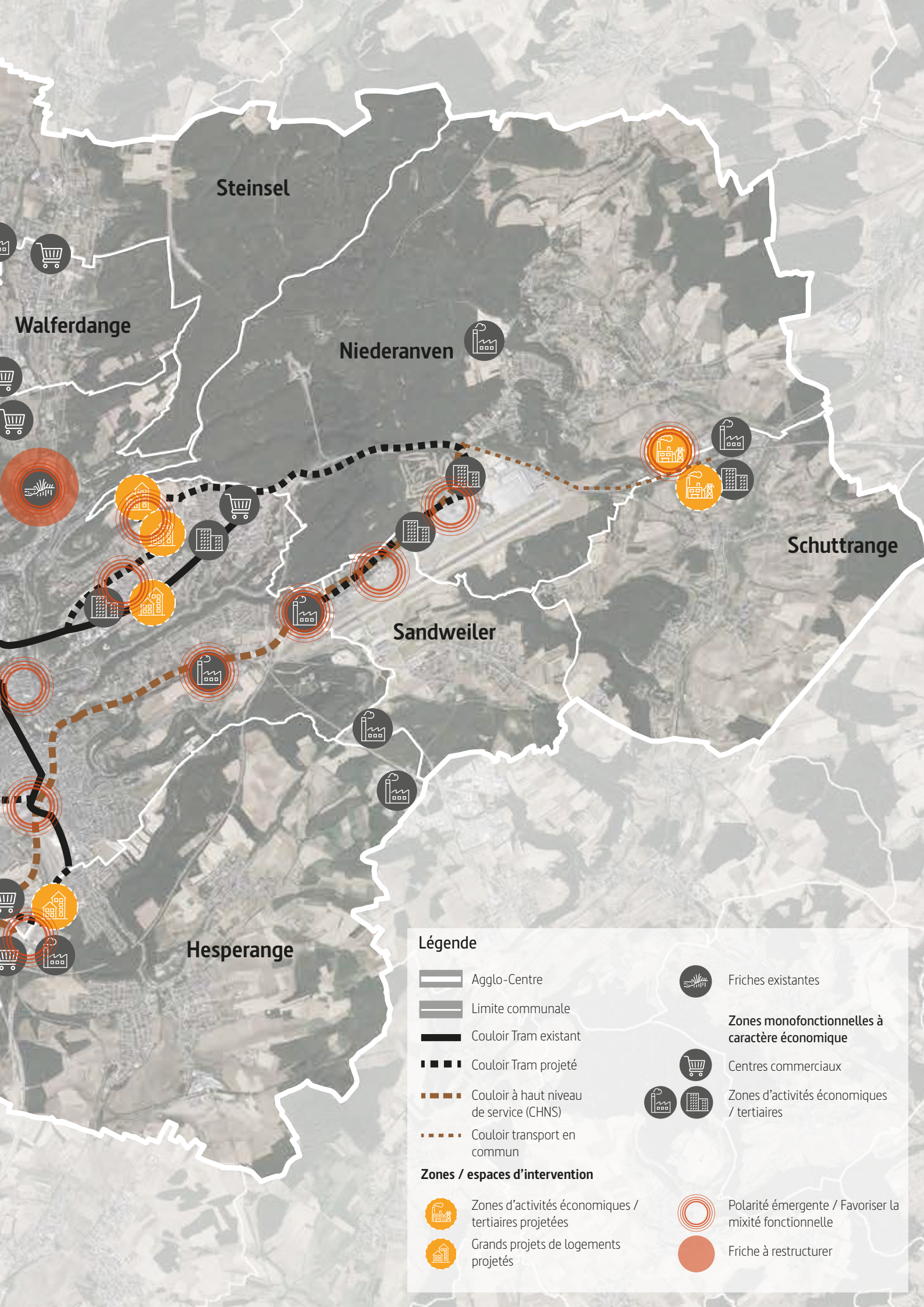
Dans le cadre du RFZ, les partenaires s'engagent à :

- Organiser un processus participatif autour de la thématique sociale.
- Mener une réflexion globale sur les besoins en structures spécifiques requises.
- Mutualiser et répartir sur l'ensemble de l'Agglo-Centre les structures spécifiques requises.
- Identifier les structures nécessaires à l'Agglo-Centre puis trouver les espaces propices à leur développement.



ESPACES D'ACTION





Steinsel

Walferdange

Niederanven

Schuttrange

Sandweiler

Hesperange

Légende

-  Agglo-Centre
-  Limite communale
-  Couloir Tram existant
-  Couloir Tram projeté
-  Couloir à haut niveau de service (CHNS)
-  Couloir transport en commun
-  Zones d'activités économiques / tertiaires projetées
-  Grands projets de logements projetés
-  Friches existantes
- Zones monofonctionnelles à caractère économique**
-  Centres commerciaux
-   Zones d'activités économiques / tertiaires
-  Polarité émergente / Favoriser la mixité fonctionnelle
-  Friche à restructurer



Grünwald



Vers un territoire résilient et durable

Une agglomération préparée et adaptée



FAITS ET CONSTATS DU DIAGNOSTIC DE LA VISION TERRITORIALE

Le diagnostic territorial réalisé par le bureau Luxplan dans le cadre de l'élaboration de la vision territoriale Agglo-Centre a permis d'identifier les spécificités de cet espace urbain à travers plusieurs thématiques dont la nature et l'environnement. Les faits et constats repris par après sont issus de ce diagnostic territorial qui se base sur une analyse croisée et approfondie de différentes sources et notamment différents documents de planifications développés à d'autres échelles territoriales afin d'y intégrer les orientations et les objectifs politiques existants.

L'Agglo-Centre, comme le reste du pays, est confrontée au changement climatique. Le Luxembourg a d'ailleurs l'une des empreintes écologiques par habitant la plus élevée au monde.

Vu que la consommation foncière est importante dans l'Agglo-Centre, la pression sur l'environnement est très forte et entraîne la consommation de terre fertile. De nombreuses terres sont excavées pour satisfaire le développement des projets de construction. L'artificialisation constante du sol impacte fortement le climat : les inondations et les fortes crues sont de plus en plus problématiques, des îlots de chaleur se forment, des sécheresses extrêmes reviennent chaque année et la nappe phréatique le Grès de Luxembourg peine à se recharger. Une augmentation des émissions lumineuses va de pair avec le développement urbain.

L'Agglo-Centre fait partie du Gutland, son relief est principalement marqué par le tracé de l'Alzette qui s'écoule du Sud vers le Nord. Deux massifs forestiers Bambësch et Grengewald et de nombreux sites protégés (zones Natura 2000 et ZPIN, protection des sources) de nature variée coexistent mais de manière générale, la préservation de la nature en ville et des connexions naturelles entre les zones principales de l'Agglo-Centre constituent un défi majeur. La plupart des mesures compensatoires sont d'ailleurs réalisées dans des « pool compensatoires ».

Bien que l'Agglo-Centre soit marquée par un bruit routier, ferroviaire et aéroportuaire conséquent, des zones calmes notamment les massifs boisés Grengewald et Bambësch, la vallée intra-urbaine de la Pétrusse, la campagne environnante de Bertrange, le Sud de Leudelange et le Sud-Est entre Hesperange, Itzig, Contern et Syren et même des zones de parcs en ville viennent en partie compenser les impacts négatifs du bruit. Ces espaces génèrent par ailleurs de l'air frais nécessaire à un climat urbain équilibré.

En ce qui concerne la gestion des déchets et l'économie circulaire, la région a mis en place des solutions pour récupérer et valoriser l'énergie produite par la décomposition ou l'incinération des déchets (plusieurs sites).



Relief, sol et sous-sol

- L'Agglo-Centre fait partie du Gutland.
- Le relief est marqué par le tracé de la Pétrusse et de l'Alzette qui s'écoule du Sud vers le Nord.
- 2 massifs forestiers : Bambësch et Grengewald dont les altitudes sont les plus hautes et de fortes pentes.
- En 2015, le pays compte 8,65 millions de tonnes de terre excavées.
- Le taux de scellement est entre 0,45 et 0,85 dans les NQ selon les communes.

Gestion des eaux

- Consommation d'eau du pays : 120.000 m³ par jour.
- Approvisionnement d'eau potable (environ 50-50): mix entre eaux de pompage de la nappe phréatique, des eaux issues de la captation de différentes sources et des eaux de surface du barrage d'Esch-sur-sûre.
- Approvisionnement assuré par 3 syndicats (SEC, SES et SEBES).
- Pour faire face à la croissance démographique, la construction d'une nouvelle station à Eschdorf.
- Existence de zones de protection des sources.
- Inondations et crues subites récurrentes.
- Différence de système entre les communes en ce qui concerne l'assainissement et la gestion des eaux usées.

Environnement biologique et paysager

- Zones protégées en périphérie de l'agglomération (massif forestier du Grengewald au Nord-Est, le Bambësch au Nord-Ouest, les prairies au Sud-Ouest de Bertrange et la zone humide de la vallée de l'Alzette au Sud d'Hesperange).
- Zones de développement (autres massifs boisés : Sandweiler Bësch, vergers de Niederanven).
- Zones de liaison (cours d'eau, coulées vertes des PAP NQ et réseau de sentiers en milieu urbain).
- Les masses d'eau ne se trouvent pas dans un bon état écologique au regard des pressions multiples.

Nature et paysage protégé

- 11 zones Natura 2000 / 12 zones de Protection d'Intérêt National (ZPIN).
- PSP: zones de préservation des grands ensembles paysagers : Vallée de l'Eich et de la Mamer et Grengewald, zone verte interurbaine entre l'Agglo-Centre et l'Agglo Sud, 9 Coupures vertes.

Nature productive

- Types d'exploitation : Agriculture et sylviculture.
- Terres agricoles situées en périphérie de l'agglomération : évaluation de 7500 ha réellement réservée à l'agriculture. 37% des 7500 ha sont exploités, le reste est laissé en prairie.
- Environ 106 exploitations agricoles dont 11 certifiées bio.
- Gestion certifiée durable des forêts (collaboration communes et ANF).

** Sauf si précisées dans le texte, les données reprises dans ce document sont issues du diagnostic territorial de la vision territoriale réalisé par le bureau Luxplan.*

Nature récréative

- Une grande partie de l'agglomération peut atteindre un espace vert de +4000 m² en moins de 15 min.
- Espaces verts beaucoup moins accessibles de la localité de Holzem, du quartier Belair sur la Route d'Arlon côté Stade, des environs de la Gare centrale et de Bonnevoie, de Fentange, du sud d'Alzingen, du centre de Sandweiler, de Beggen, à proximité de la gare d'Heisdorf.
- Projets de renaturation de l'Alzette (Walferdange et Steinsel), de la Pétrusse et de la Drosbech avec leurs sentiers récréatifs.

Gestion des déchets et économie circulaire

- Solutions mises en place pour récupérer et valoriser l'énergie produite par la décomposition ou l'incinération respectivement des déchets (plusieurs sites).

Bruit et qualité de l'air

- Principale voie d'écoulement de l'air frais de l'Agglo-Centre : Vallée de l'Alzette (+ massifs boisés Grengewald et Bambësch).
- Bruit routier, ferroviaire et aéroportuaire.
- Zones calmes sur les massifs boisés Grengewald et Bambësch, campagne environnante de Bertrange, Sud de Leudelange et Sud-Est entre Hesperange, Itzig, Contern et Syren.

Réchauffement climatique

- Conséquences de la hausse des températures moyennes sur tout le territoire.





PRIORITÉS POUR LE FORUM RÉGIONAL CENTRE

Les membres du Forum régional Centre se sont fixés comme objectif global de préparer et d'adapter l'Agglo-Centre aux impacts inévitables du réchauffement climatique et de passer de l'Agglo grise à l'Agglo verte et bleue. Des instruments et des solutions fortes crues et sécheresse et adaptation aux changements climatiques sont notamment à rechercher.

Une des premières composantes de cet objectif consiste à réduire l'artificialisation du sol en limitant les extensions urbaines et en réduisant à son minimum le scellement du sol. Des solutions doivent d'ailleurs être trouvées pour systématiser la réutilisation des terres excavées.

Une autre composante de cet objectif consiste à faire pénétrer la nature en ville (voies vertes, toitures et façades végétalisées) et à renaturer des cours d'eau (Alzette, Pétrusse, Mamer, Drosbech, ...).

Enfin il s'agit également de retrouver le lien à la terre dans le développement de l'Agglo-Centre afin d'augmenter la production locale tout en augmentant la biodiversité.



Relief, sol et sous-sol

- Retrouver le lien à la terre dans le développement de l'Agglo-Centre.
- Réduire le scellement et l'artificialisation du sol.
- Appliquer des solutions pour les densités et les demandes réglementaires.

Environnement biologique et paysager

- Promouvoir le passage de l'Agglo grise à l'Agglo verte et bleue.
- Préserver la qualité de l'air et les zones calmes en réduisant le trafic.
- Revalorisation des cours d'eau conformément au programme de mesures de la directive cadre sur l'eau.

Nature et paysage protégé

- Limiter l'étalement urbain et l'artificialisation du sol (en particulier dans la zone verte) au profit d'une « densification intérieure ».
- Faire pénétrer la nature en ville (voies vertes, toitures et façades végétalisées).
- Prévenir la pollution lumineuse.

Nature productive

- Augmenter la production locale tout en augmentant la biodiversité.
- Monter des programmes avec les écoles.

Gestion des déchets et économie circulaire

- Appliquer des solutions pour la réutilisation des terres excavées et des matières de déconstruction.

Réchauffement climatique

- Préparer et adapter l'Agglo-Centre aux impacts inévitables du réchauffement climatique.
- Produire de l'énergie à partir de sources régénératives.
- Développer des instruments et solutions fortes crues et sécheresse et adaptation aux changements climatiques.
- Préserver des espaces équilibrant le micro-climat.
- Développer des solutions de décarbonisation et augmenter la production des énergies renouvelables.



PISTES D'ACTION

Pour atteindre les objectifs fixés dans la vision territoriale et réussir la transition de la région vers un territoire résilient et durable, cinq pistes d'actions globales ont été développées par les communes participantes au processus d'opérationnalisation de la vision territoriale.

- **S'échanger pour adapter le territoire aux changements climatiques**
- **S'échanger sur la mitigation des effets des changements climatiques**
- **Se concerter pour promouvoir la nature en ville**
- **Harmoniser les principes de limitation de l'artificialisation des sols**
- **Se concerter pour réutiliser les ressources**

Pour chacune de ces pistes d'actions, des actions à mener individuellement ou de manière commune par les parties prenantes ont été identifiées. En effet, vu le rôle important de chacun des acteurs dans l'atteinte des objectifs, les communes et l'Etat se sont accordés pour mener parallèlement des actions à leur échelle d'action territoriale de manière individuelle mais aussi de mener des actions communes dans le cadre du Forum régional Centre.

S'échanger pour adapter le territoire aux changements climatiques

Les communes souhaitent s'échanger pour adapter le territoire aux changements climatiques.

Au niveau de l'État

- Mettre en place un système d'alerte et d'adaptation (MECB + Pacte Climat).
- Soutenir et conseiller les communes dans l'élaboration et la mise en œuvre de concepts intégrales de protection contre les inondations en cas de crues subites (Starkregenereignisse).
- Elaborer des études fonctions climatiques/chaleur.
- Saisir la plateforme du RFZ pour se concerter avec les communes.

Au niveau des communes

- Mettre en œuvre des mesures d'adaptation au niveau local (fortes crues, sécheresse, forte chaleur).
- Identifier et préserver des couloirs d'air froid.
- Elaborer une étude d'impact environnemental (EIE).
- Elaborer et mettre en œuvre des concepts intégrales de protection contre les inondations en cas de crues subites (Starkregenereignisse) en coopération avec l'État.
- Transposer les recommandations sur PAG & PAP.
- Mettre en œuvre le Pacte Climat.

Dans le cadre du RFZ, les partenaires s'engagent à :

- Recenser des études « Fortes crues » (AGE) et identification de zones pour projets pilotes.
- Échanger des expériences concernant les mesures d'adaptation potentielles au niveau local et le Pacte Climat.
- Mettre en œuvre des mesures d'adaptation au niveau régional (fortes crues, sécheresse, et chaleur).
- Organiser une journée thématique.

S'échanger sur la mitigation des effets des changements climatiques

Les communes souhaitent s'échanger pour la protection du climat et sur la mitigation des effets des changements climatiques notamment sur les concepts énergétiques, les initiatives possibles dans les quartiers et les réglementations.

Compétences étatiques

- Décarboniser les transports en commun (MECB, MMTP, MECO-Energie).
- Encourager l'utilisation des énergies renouvelables (réglementation, aides financières, primes, conseils, encouragement) (MECO-Energie).
- Saisir la plateforme du RFZ pour se concerter avec les communes (+ Klima agence + MLOGAT + MECB).

Compétences communales

- Encourager l'utilisation des énergies renouvelables.
- Encourager l'efficacité énergétique.
- Faciliter la rénovation énergétique des bâtiments communaux.
- Adapter les règlements communaux pour permettre l'utilisation des énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques, pompes à chaleur).

Dans le cadre du RFZ, les partenaires s'engagent à :

- Faciliter l'échange sur les concepts énergétiques au niveau régional.
- Faciliter l'échange sur les initiatives dans les quartiers au niveau régional.
- Recenser les questions et prévoir les échanges entre l'État, les communes et des experts
- Se concerter sur les réglementations au niveau régional.
- Organiser une journée thématique dédiée.



Aéroport de Luxembourg, Findel

Se concerter pour promouvoir la nature en ville

Les communes souhaitent mener un processus de concertation pour promouvoir la nature en ville.

Compétences étatiques

- Mettre en place des instruments incitatifs : réglementation, aides financières, facilitation (MECB, MAINT, DATer).
- Poursuivre le Pacte Nature.
- Elaborer des guides (ANF).
- Sensibiliser autour de la thématique (plaquettes, flyers, journées nature).

Compétences communales

- Préserver et développer les couloirs verts et l'infrastructure verte au niveau local.
- Aménager et gérer les espaces verts.
- Mettre en œuvre le Pacte nature.
- Mettre en œuvre des mesures au niveau local.
- Adapter les règlements communaux (SUP).
- Transposer les recommandations sur PAG & PAP.

Dans le cadre du RFZ, les partenaires s'engagent à :

- Identifier les zones/espaces en limites communales.
- Gérer les espaces verts et mettre en œuvre des concepts innovants.
- Promouvoir l'accès et l'interconnexion des espaces verts.
- Renforcer l'échange d'expériences sur les espaces verts, le Pacte Nature, l'aménagement paysager, les espèces arbres, etc.



Harmoniser les principes de limitation de l'artificialisation des sols

Les communes souhaitent se concerter afin d'harmonisation des principes de limitation de l'artificialisation des sols.

Compétences étatiques

- Promouvoir l'utilisation rationnelle du sol (DATer).
- Encadrer le développement via les instruments d'aménagement du territoire (DATer).
- Encadrer le développement via les règlements-taxes (MAINT).
- Mettre en place des instruments pour systématiser la réutilisation des terres excavées (réglementation, aide financières).

Compétences communales

- Limiter l'artificialisation du sol (excavations, scellement,...).
- Densifier à l'intérieure de la zone constructible.
- Reconvertir des zones monofonctionnelles et sous-utilisées.
- Réaménager les espaces scellés.
- Mettre en place un système de subside (déscellement et aménagement de jardins).
- Adapter les règlements communaux (scellement).

Dans le cadre du RFZ, les partenaires s'engagent à :

- Faciliter l'échange sur les principes de scellement et les instruments au niveau régional.
- Élaborer des instruments pour guider / aider les communes (réutiliser les terres excavées).
- Faciliter l'échange sur les taxes (Aushub, scellement) au niveau régional.
- Organiser une journée thématique.



Boulevard Konrad Adenauer et rue Antoine de Saint-Exupéry, Kirchberg

Se concerter pour réutiliser les ressources

Les communes souhaitent mener une concertation autour de la thématique de la réutilisation des ressources.

Compétences étatiques

- Encourager la réutilisation des ressources locales (réglementation, aide financières) (MECB, MECO-Energie).
- Elaborer des instruments/législations.
- Coordonner des études / plans guide.

Compétences communales

- Mettre en place une réglementation adéquate.
- Transposer le règlement-type « local poubelles ».
- Mettre en œuvre des concepts.

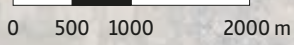
Dans le cadre du RFZ, les partenaires s'engagent à :

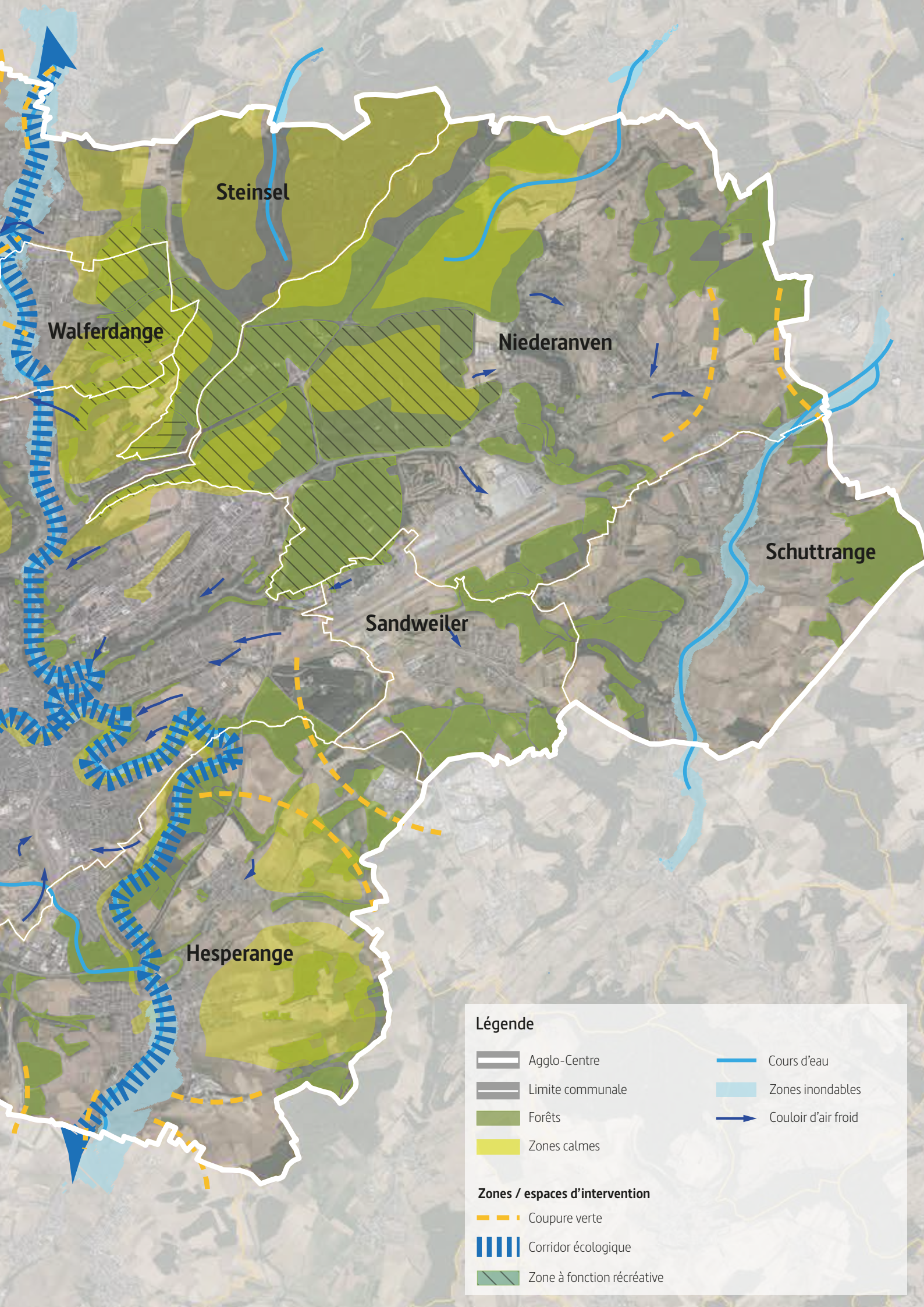
- Élaborer un règlement-type « local poubelle ».
- Coopérer au niveau des centres de ressources/Spullstroos (projets intercommunaux).
- Promouvoir les projets de sensibilisation et d'action sur le terrain (repair cafés, stratégie 0 déchet...) au niveau régional.
- Elaborer des échanges bilatéraux dans le cadre des Comités politiques du RFZ.

Une journée thématique « gestion des déchets » a été organisée par le RFZ en décembre 2020 et depuis les communes ont élaboré un article type RBVS pour l'aménagement des locaux poubelles dans les résidences.



ESPACES D'ACTION





Steinsel

Walferdange

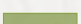
Niederanven

Schuttrange




Sandweiler

Hesperange

Légende

- | | |
|--|---|
|  Agglo-Centre |  Cours d'eau |
|  Limite communale |  Zones inondables |
|  Forêts |  Couloir d'air froid |
|  Zones calmes | |

Zones / espaces d'intervention

- | | |
|--|--|
|  Coupure verte | |
|  Corridor écologique | |
|  Zone à fonction récréative | |

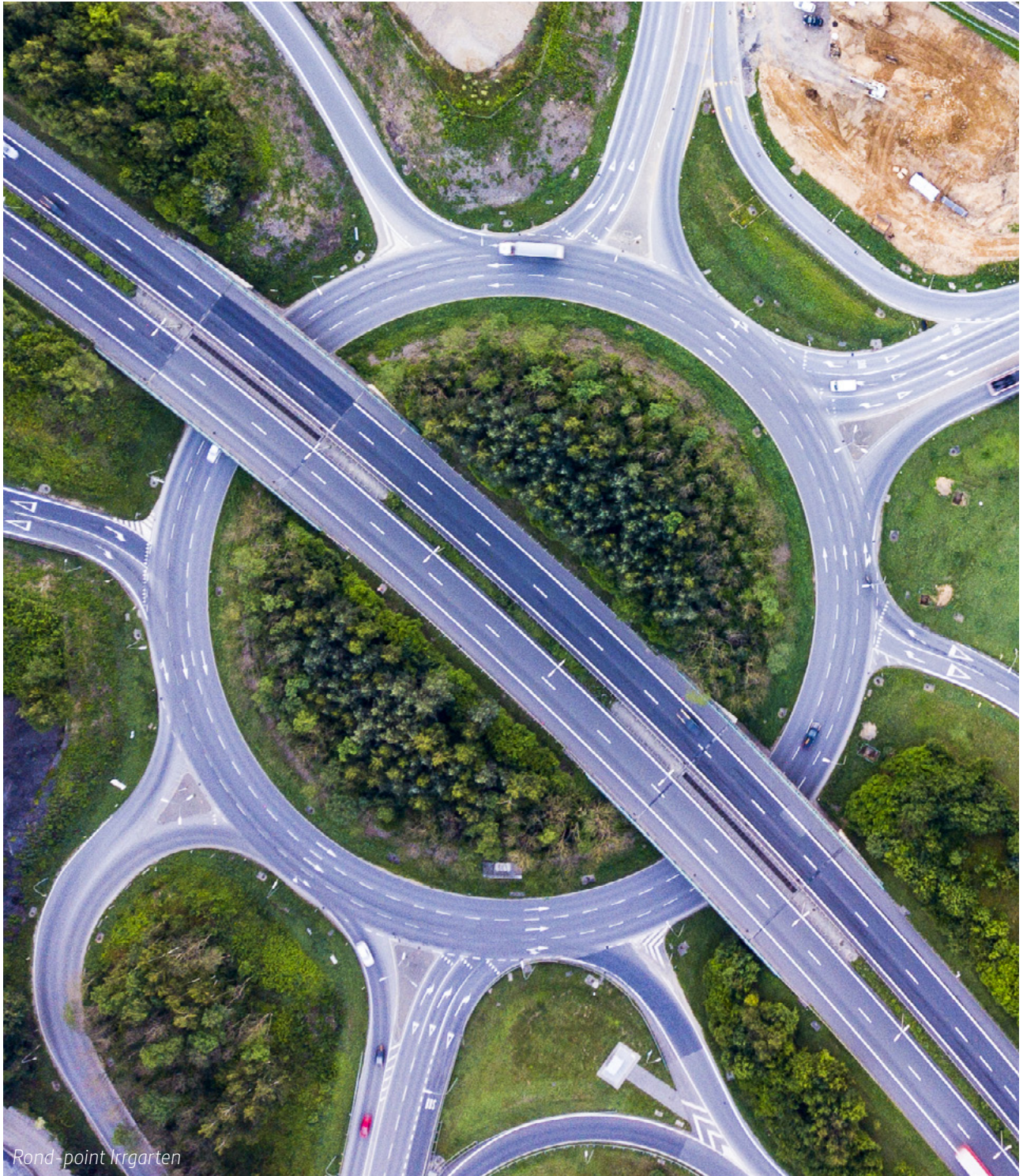


Château d'eau, Gasperich

An aerial night photograph of a complex highway interchange. The roads are illuminated by streetlights, and light trails from moving vehicles are visible. In the background, a city is lit up, with a prominent cluster of lights on a distant hill. The sky is a deep, dark blue.

Les projets phares pour l'Agglo-Centre

VERS UN TERRITOIRE RÉILIENT ET DURABLE



Rond-point Irrgarten



PROJET #01 | ESPACES VITAUX (CEINTURE VERTE)

La réduction de l'artificialisation du sol permet de limiter la pression sur les espaces verts existants tandis que la reconversion des friches et des quartiers monofonctionnels permet de faire « revenir » la nature et l'eau en ville et de développer ainsi un réseau écologique interne. Assurer un réseau écologique à travers un maillage vert et bleu permettra de réduire l'artificialisation du sol et de préserver voire augmenter les milieux naturels autant dans les zones rurales que urbaines.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des concepts proposés dans le cadre de la consultation internationale « Luxembourg in Transition ». C'est notamment dans ce contexte et pour répondre aux enjeux de décarbonation et de neutralité climatique et pour assurer le maintien et l'optimisation d'une haute qualité de vie aux citoyens, le PDAT2023 prévoit la création de ceintures vertes autour des trois agglomérations du pays.

- Augmenter et mailler les surfaces bleues et vertes dans l'Agglo-Centre avec un point d'attention particulier sur l'accessibilité en mobilité active.
- Préciser le concept de ceinture verte (fonctions nourricières, récréatives, naturelles, etc.) avec l'ensemble des acteurs concernés.
- Réaliser des projets pilotes autour de l'Agglo-Centre.

thèmes - pistes d'actions	Se concerter pour promouvoir la nature en ville Harmoniser les principes de limitation de l'artificialisation des sols
objectifs / résultats attendus	» Thématiser les surfaces non artificialisées et voir quelle en est la fonction » Identifier les points d'entrée dans les espaces de récréation de proximité et leur mise en valeur » Préciser les fonctions d'une « ceinture verte » » Mise en œuvre de projets pilotes
leadpartner	DATER
acteurs (partenaires)	Communes MECB / ANF / MA Équipe 2001
premières étapes	» Réalisation de l'étude « assistance à la mise en valeur de la ceinture verte » commanditée par le DATER. Cette étude pourra aider à identifier des projets spécifiques.
communication et participation citoyenne	Participation à des micro-projets

VERS UN TERRITOIRE RÉSILIENT ET DURABLE





PROJET #02 | MULTIPLIER LES SOLUTIONS CENTRALISÉES DANS LES PAP NQ

Le déploiement d'un large panel de solutions centralisées à mettre en œuvre dans les nouveaux quartiers (business model, processus de financement, fonctionnement, mise en œuvre et gestion) est primordial pour accompagner les acteurs à les multiplier dans les nouveaux projets car

recourir davantage aux solutions centralisées va permettre de libérer des surfaces. Il est essentiel dans ce projet de créer des liens avec la mobilité et le développement urbanistique.

- Parkings centralisés : Déterminer les acteurs, la propriété, les caractéristiques d'exploitation et de gestion
- Concept énergétique : Déterminer la mise en œuvre et l'intégration urbanistique du concept énergétique
- Gestion des déchets : Déterminer la mise en œuvre
- Logistique urbaine : Développement des solutions Last Mile

thèmes - pistes d'actions	S'échanger sur la mitigation des effets des changements climatiques Harmoniser les principes de limitation de l'artificialisation des sols Se concerter pour la réutilisation des ressources
objectifs / résultats attendus	» Identifier les problèmes et proposer des solutions programmatiques » Identifier les acteurs, les lacunes et les manques à combler » Avoir une vue globale et une documentation thématique pour l'élaboration des nouveaux quartiers
leadpartner	Bertrange, Leudelange et Schuttrange
acteurs (partenaires)	DATer / MAINT / MMTP Klima-Agence / Experts
premières étapes	» Présentation des préparations du MMTP (factsheets relatifs aux solutions pour les emplacements de stationnement + brochure relative à l'apaisement du trafic dans les localités / quartiers mise à jour) » Benchmarking pour identifier des exemples de solutions centralisées efficaces » Identifier les différents cas de figure (quartier multifonctionnel, intégration des communes) et les exemples concrets afférents » Relever les bonnes pratiques
communication et participation citoyenne	Documentation de bonnes pratiques et solutions

(RE)CONSTRUIRE LA VILLE SUR ELLE-MÊME

L'un des enjeux de demain est de repenser les principes de développement urbain pour le tissu existant et les nouveaux quartiers afin de garantir une meilleure qualité de vie et de bonnes conditions de salubrité en corrélation avec les objectifs de zéro artificialisation nette. Pour réussir cette transition, il faudra notamment veiller à :

- Évaluer et s'échanger sur l'application du régime du PAP QE : possibilités, limites, nouveaux instruments (bonnes pratiques, gestion de la qualité)
- Intégrer la protection du patrimoine culturel et archéologique (INPA / INRA) et notamment s'échanger sur la mise en œuvre des secteurs protégés communaux et expériences avec des projets concrets sur la réaffectation et densification de bâtiments à conserver
- Intégrer la question des capacités des équipements et des infrastructures dans le cadre de la densification du tissu existant
- Intégrer les aspects écologiques (MECB + ANF)
- Intégrer les aspects économiques de la densification : relation potentiel - prix de terrain - prix de vente/loyer, ...
- Quantifier le potentiel de densification existant
- Mixer la densification quantitative et qualitative
- Intégrer des logements abordables dans les quartiers existants



Quartier de Hollerich



PROJET #03 | REPENSER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN (QUALITÉS, INSTRUMENTS ET MISE EN ŒUVRE)

thèmes - pistes d'actions	Se concerter et se coordonner pour assurer un aménagement et un développement urbain intégré de haute qualité Coopérer pour améliorer l'offre de logements abordables Coopérer pour le développement de l'offre de proximité et renforcement de la mixité fonctionnelle Se concerter pour la planification de l'agglomération
objectifs / résultats attendus	» Identifier et anticiper les points bloquants/problèmes » Définir les critères de qualité dans l'existant » Gérer la qualité urbanistique » Relever les bonnes pratiques » Développer de nouveaux instruments pour l'existant » Développer et mettre en œuvre un concept-type pour densifier un quartier existant, notamment sur base des critères de qualité
leadpartner	Bertrange, Leudelange, Mamer et Schuttrange
acteurs (partenaires)	DATER / MAINT / CGDIS Experts externes (Urbanistes, Juristes, ...)
premières étapes	» Former un groupe de travail technique » Identifier et corréler les différents objectifs nationaux (croissance, zéro artificialisation nette) » Analyser des exemples de PAP QE » Développer un outil permettant d'analyser et de tester des modèles pour répondre aux objectifs nationaux multiples
communication et participation citoyenne	Intégrer la population dans le processus de réflexion via une campagne de sensibilisation



VERS UNE MOBILITÉ ACTIVE ET INTERCONNECTÉE



Couloir Tram à proximité de l'arrêt Philharmonie-Mudam, Kirchberg



PROJET #04 | DÉVELOPPEMENT URBAIN AUTOUR DES PÔLES D'ÉCHANGES, GARES ET P+R

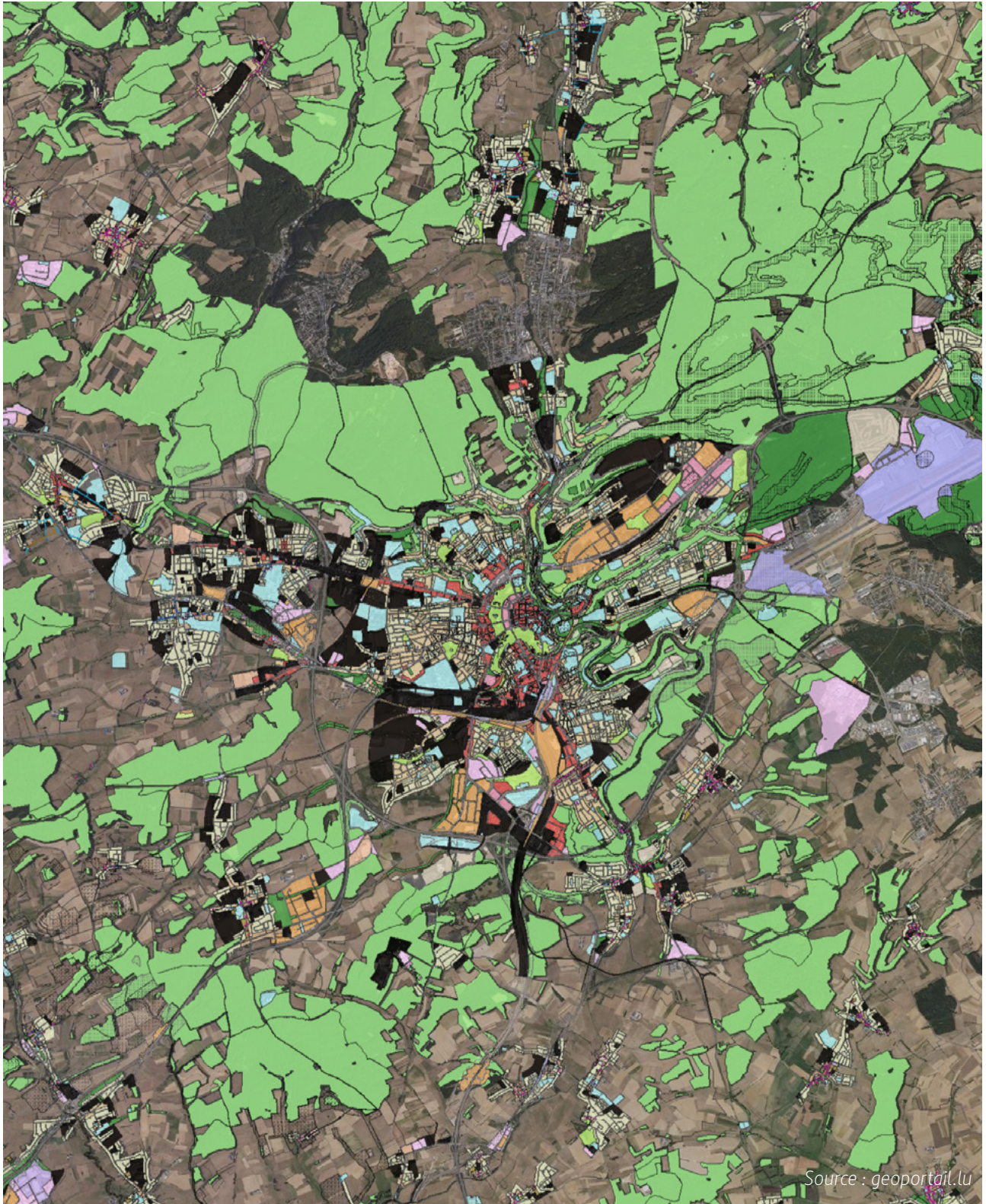
Dans un contexte de décarbonation des mobilités, les pôles d'échange multimodaux, les gares et les P+R sont les outils du report modal, les maillons essentiels de la chaîne de déplacement et de futures centralités qu'il

convient de développer/d'aménager. Le projet vise à avoir une vue plus globale sur l'intégration des pôles d'échanges, des gares et des P+R dans les stratégies de développement urbain.

- Identifier des zones / espaces le long des axes de tram, autour des pôles d'échanges (et arrêts dans les CHNS pour bus), des gares et des P+R ainsi que des arrêts de bus à haut niveau de service, et veiller à leur développement urbain
- Insister sur le traitement urbanistique et paysager le long des nouveaux boulevards et garantir une qualité urbanistique et paysagère des axes/espaces urbains
- Fixer des critères qualitatifs d'aménagement

thèmes - pistes d'actions	Coopérer pour le développement de l'offre de proximité et renforcement de la mixité fonctionnelle Se concerter et se coordonner pour assurer un aménagement et un développement urbain intégré de haute qualité
objectifs / résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">» Avoir une vue plus globale sur l'intégration des projets des pôles d'échanges dans les stratégies de développement urbain» Identifier les bonnes pratiques» Déterminer des critères d'aménagement» Être proactif au niveau PAG et PAP» Offrir une meilleure qualité urbanistique et d'usage des pôles d'échanges et des espaces adjacents
leadpartner	Mamer, Strassen et autres communes, à définir
acteurs (partenaires)	MMTP + CFL + MECB Communes Experts externes (mobilité, paysage, intégration urbaine)
premières étapes	<ul style="list-style-type: none">» Concertation étroite avec le MMTP (présentation brochure relative à l'apaisement du trafic dans les localités/quartiers + factsheets solutions de stationnement)» Transposer les plans nationaux pour identifier les espaces d'action (PNM, PDAT)» Faire une analyse comparative / benchmarking d'exemples» Élaborer guide des bonnes pratiques
communication et participation citoyenne	Sans objet

VERS UN TERRITOIRE RÉSILIENT ET DURABLE



Source : geoportail.lu




PROJET #05 | INSTRUMENTS POUR LIMITER L'ARTIFICIALISATION DU SOL

Face à la nécessité de protéger le sol, qui est une ressource naturelle non renouvelable et non extensible, un des enjeux de demain est de réduire considérablement l'artificialisation du sol et même opter pour une politique de zéro artificialisation, afin de préserver entre autres les terres agricoles et forestières comme sources de biodiversité.

- Contextualiser l'objectif de la zéro artificialisation nette au niveau européen / international
- Évaluer les instruments existants/prévus dans le PDAT et leur application concrète sur le terrain. Quelles en sont les conséquences ? Mise à plat, respectivement mise en œuvre sur terrain de ces idées et test de leur efficacité en amont de leur déploiement auprès des communes
- Affiner et préciser les instruments pour une application efficace au Luxembourg
- Évaluer les surfaces selon leur potentiel de développement

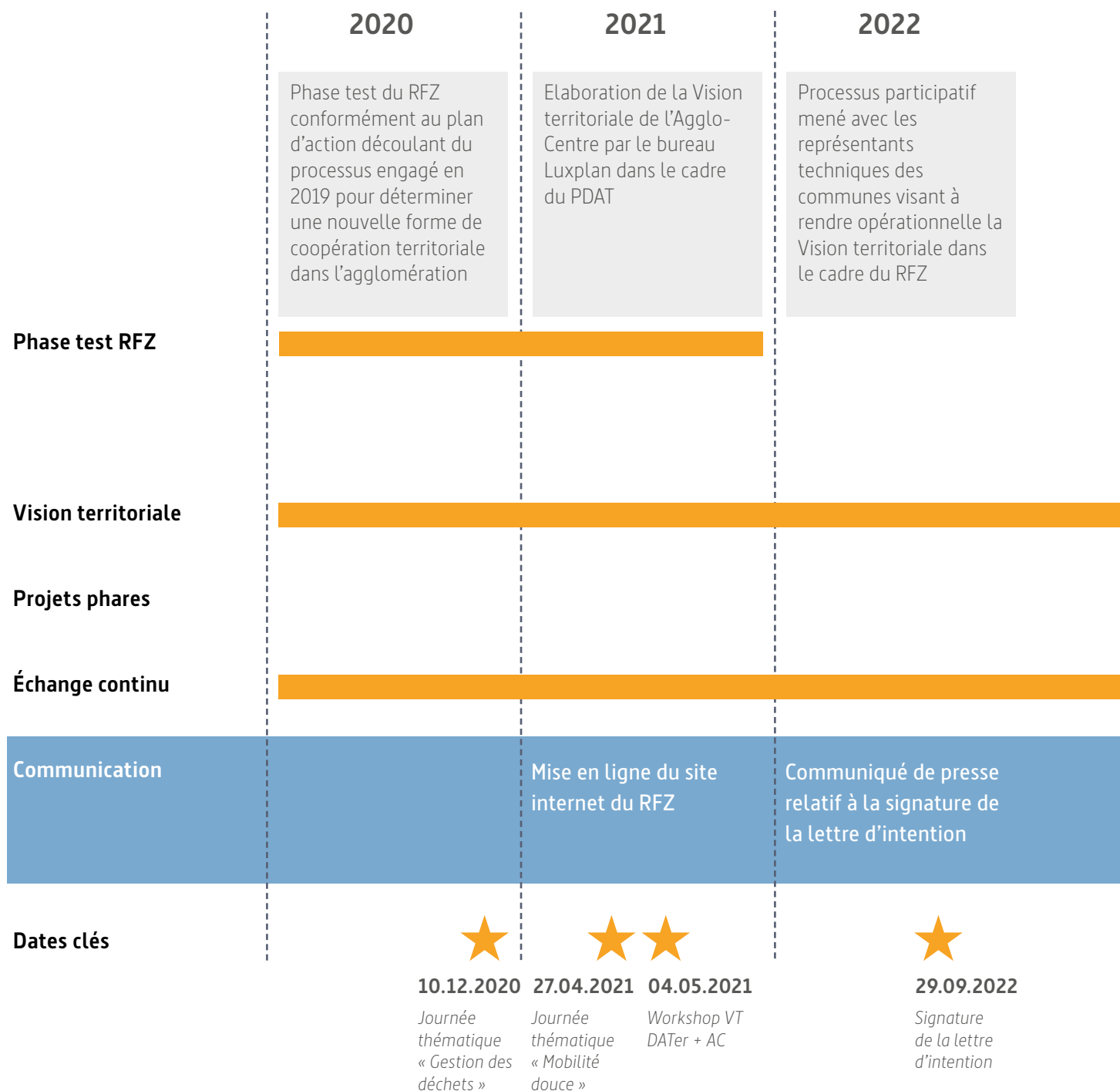
thèmes - pistes d'actions	Harmoniser les principes de limitation de l'artificialisation des sols
objectifs / résultats attendus	<ul style="list-style-type: none">» Input complet pour la mise en œuvre des nouveaux outils (évaluation complète sur base d'un projet concret)» Guide pratique d'application au Luxembourg» Identifier les surfaces à haute valeur écologique, climatique, agricole, ... pour confronter le développement projeté aux réalités sur le terrain» Identifier et quantifier les terrains de reconversion» Identifier et prioriser les surfaces qui pourraient être développées dans le futur» Inclure la question du logement (quantité et prix)
leadpartner	A définir
acteurs (partenaires)	DATer / MAINT Bertrange, Leudelange et Schuttrange
premières étapes	<ul style="list-style-type: none">» Démontrer la fonction de la capitale et de son agglomération dans le contexte de la définition des seuils etc.» Appliquer à une localité précise la ZAN et quantifier la densification (Fallstudie)» p.ex. pour Bertrange qui a mené de telles réflexions dans le cadre de son avis par rapport au PDAT» Déterminer outils à évaluer
communication et participation citoyenne	Sans objet





Mise en œuvre à travers le RFZ

FEUILLE DE ROUTE



2023

Validation politique des priorités pour la mise en œuvre à travers le RFZ, lancement officiel des projets phares et mise en place des groupes de travail dédiés (fiches de projet)

2024

Poursuite des groupes de travail dédiés suivant l'état d'avancement des projets phares et mise en œuvre de projets concrets

2025

2026

Pérennisation des comités techniques / comités de pilotage politique / rencontres thématiques

- Echanges thématiques en fonction des besoins des communes (CoTech)
- Rétroaction régulière pour le suivi des projets phares (CoTech + CoPol)
- Rencontres thématiques (en fonction des projets phares en cours)

Publication de la VT et priorités + mise en ligne d'un site internet dédié



10.05.2023

Lancement officiel des projets phares

ANNEXE : LISTE DES ACRONYMES

ACDU : Aménagement Communal et au Développement Urbain

AGE : Administration de la Gestion de l'Eau

ANF : Administration de la Nature et des Forêts

AVL : Autobus de la Ville de Luxembourg

BiBe : BiergerBedéelegung

BIMBY : Build in my backyard

CDA : Centre de Développement et d'Attraction

CFL : Société nationale des chemins de fer luxembourgeois

CFUE : Cellule de facilitation Urbanisme et Environnement

CGDIS : Corps Grand-Ducal d'Incendie et de Secours

CMT : Cellule modèle de transport

CoTech : Comité Technique

CoPol : Comité Politique

DATer : Département de l'Aménagement du Territoire

DICI : Développement Intercommunal Coordonnée et Intégré

DLog : Département du Logement

EIE : Étude d'Impact Environnemental

INPA : Institut National pour le Patrimoine Architectural

INRA : Institut National de Recherches Archéologiques

MA : Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et la Viticulture

MAINT : Ministère des Affaires intérieures

MECB : Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité

MECO : Ministère de l'Économie

MLOGAT : Ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire

MMTP : Ministère de la Mobilité et des Travaux publics

PAP - NQ : Plan d'Aménagement Particulier – Nouveau quartier

PCH : Administration des Ponts et Chaussées

PDAT : Programme Directeur d'Aménagement du Territoire

PDS : Plans Directeurs Sectoriels

PMR : Personne à Mobilité Réduite

PNM : Plan National de Mobilité

PSL : Plan Sectoriel Logement

PST : Plan Sectoriel Transport

RBVS : Règlement sur les bâtisses, les voies publiques et les sites

RFZ : Regionalforum Zentrum

SEBES : Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûr

SEC : Syndicat des Eaux du Centre

SES : Syndicat des Eaux du Sud

STATEC : Institut national de la statistique et des études économiques du Grand-Duché de Luxembourg

SUP : Strategische Umweltprüfung

TC : Transports en Commun

ZAE : Zone d'Activités Economiques

ZAN : Zéro Artificialisation Nette

ZPH : Zone Prioritaire d'Habitation

ZPIN : Zones Protégées d'Intérêt National



Regionalforum ZENTRUM

Contact

www.rfz.lu • contact@rfz.lu

Regionalforum
ZENTRUM

c/o Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire
Département de l'aménagement du territoire
4, place de l'Europe • L-1499 Luxembourg